



S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes Rapport annuel – Exercice 2022

Service public de l'eau potable
Collectivité de Saint-Martin-d'Uriage



SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES
50 rue Jean Vaujany
CS 22433
38004 GRENOBLE CEDEX 2
Tél : 04 76 86 20 70
www.eauxdegrenoblealpes.fr



Table des matières

1. Cadre de l'activité déléguée	3
1.1. Contrats et engagements spécifiques.....	4
1.1.1. Les contrats	4
1.1.2. Autres engagements	6
1.2. Les intervenants.....	6
1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN.....	6
1.2.2. L'Eaux de Grenoble Alpes	7
2. L'exercice 2022 en bref	15
2.1. Enjeux et faits marquants de l'année.....	15
2.2. Chiffres clés – Les indicateurs.....	16
2.2.1. Indicateurs règlementaires du service d'eau potable	16
2.2.2. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels	17
2.3. Perspectives et préconisations	18
3. Données comptables.....	18
4. Analyse de la qualité de service délégué.....	18
4.1. Données techniques et physiques – Production / fourniture / adduction d'eau potable	18
4.1.1. Le patrimoine	19
4.1.2. Volumes mis en distribution.....	27
4.1.3. Consommation énergétique	28
4.1.4. Qualité de l'eau	28
4.2. Données techniques et physiques – Distribution d'eau potable	32
4.2.1. Le patrimoine	32
4.2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	45
4.2.3. Consommation énergétique	46
4.2.4. Les volumes consommés.....	46
4.2.5. Rendement du réseau et indice linéaire de pertes en réseau	49
4.3. Prestations aux usagers	51
4.3.1. Information, relation, accueil des usagers	51
4.3.2. Tarification, relève, facturation et recouvrement	53
4.4. Productivité et efficience.....	57
4.4.1. Personnels employés, qualifications, ETP	57
▪ Mesures d'amélioration	61
• Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)	63
• Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public	64
5.1 Avenants de l'année	64

5.2	Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels	65
5.2.1	Principe d'égalité.....	65
5.2.2	Principe de continuité	65
	Infractions, incivilités	65

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 82 du contrat de prestations liées au service public de distribution d'eau potable, la SPL Eaux de Grenoble Alpes fournit à la Communauté de Communes Le Grésivaudan un rapport annuel. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes aux contrats et une analyse de la qualité du service.

Le présent document correspond au rapport technique et à l'analyse de la qualité de service sur le plan technique. Le rapport financier fait l'objet d'un rapport séparé

Ce rapport a été :

Établi par :	Direction des pôles
Vérifié/modifié par :	Comité de suivi du contrat de délégation d'EDGA : Comité de Direction & Directions de Pôles
Validé par :	Emmanuel BOUDRY, Directeur Général
Transmis à la CCLG	Le : 17 Mai 2023
Liste de diffusion:	Monsieur Le Président de la CC Le Grésivaudan Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement Monsieur Joris BENELLE Directeur Général des Services Monsieur Pierre CARREZ CORRAL Directeur de l'Eau et de l'Assainissement

1. Cadre de l'activité déléguée

En conformité avec les textes règlementaires (Loi 95-127 du 08 février 1995 et article L 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Décret N° 2005-236 du 14 mars 2005 ; et les précisions règlementaires relatives) l'objet du présent rapport est de rendre compte des conditions d'exécution du contrat de délégation de service en considération des objectifs et obligations définis au contrat :

- Engagements contractuels tenus
- Respect des principes généraux d'organisation et de gestion du service public dans la mise en œuvre de la délégation

La loi 95-127 du 08 février 1995 a créé l'obligation d'un rapport annuel devant être remis avant le 1^{er} juin par le délégataire à l'autorité délégante.

L'article L 1411-3 du CGCT, dispose ainsi : « Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Dans son article R 1411-7 1^{er} alinéa est spécifié : « Le rapport mentionné à l'article L.1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant une comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle. »

1.1. Contrats et engagements spécifiques

1.1.1. Les contrats

1.1.1.1. Rappel de l'historique des contrats

La Commune de Saint-Martin-d'Uriage a confié à Eaux de Grenoble Alpes, la Délégation du Service de l'eau potable par contrat à compter du 1^{er} janvier 2016.

Prise effet du contrat : 01/01/2016
Durée : 12 (douze) ans
Date de fin : **31/12/2027**

Les compétences Eau et assainissement ont été transférées à la Communauté de Commune Le Grésivaudan au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRE.

1.1.1.2. Présentation succincte du service

L'exploitation du service est assurée dans les limites du territoire de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage, dites "périmètre de la Délégation".

Cela concerne :

- Les installations de production
- Le linéaire des canalisations de distribution
- Les branchements
- Les accessoires de robinetterie et de régulation hydraulique
- Les compteurs

Cela concerne, les ouvrages de captage suivants :

- Captage du Crozat
- Captage du Pertuis (abandonné)
- Captage de la Ravinouse
- Captage du Rivail
- Captage du Grand Gouillat
- Captage de Delphin/Gavin
- Captage de Dauphin (abandonnée)
- Captage des Bonnets
- Captage de Lallieu
- Captage de Villeneuve Les Ripes
- Captage de la Rage
- Captage de Murienne

Les réservoirs suivants d'une capacité totale de 4 010 m³ :

- Réservoir de Croix-Pinet
- Réservoir des Ronzières
- Réservoir du Replat
- Réservoir du Penet (abandonné)
- Réservoir du Rossin
- Réservoir des Seiglières
- Réservoir de Grivolée-Haut
- Réservoir de Grivolée-Bas
- Réservoir des Bonnets
- Réservoir de Saint Martin
- Réservoir d'Uriage
- Réservoir de la Relatière
- Réservoir de Villeneuve
- Réservoir de Corps
- Réservoir de Chavanais

Et les installations de traitement, ci-après :

- La désinfection au chlore gazeux de Croix-Pinet
- La désinfection à l'électrochloration de Grivolée-Bas
- La javellisation de Grivolée-Haut
- La désinfection à l'électrochloration des Bonnets
- La désinfection à l'électrochloration de la Relatière
- L'UV et l'électrochloration de Villeneuve
- L'électrochloration d'Uriage

EDGA assure les prestations suivantes :

- L'exploitation des installations de production, adduction ou transport, stockage et distribution¹ du service public d'eau potable de la collectivité afin d'assurer la continuité du service public d'eau potable
- La surveillance, l'entretien, l'amélioration et les réparations, voire, le cas échéant et dans les conditions du présent contrat, les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers
- La protection des installations liées au service public d'eau potable
- Le traitement et ou la désinfection si nécessaire, dans le respect des réglementations en vigueur, de l'eau issue des captages exploités par EDGA
- Les relations avec les usagers du service
- Le service d'astreinte 24h/24, 7j/7
- L'accueil des usagers
- La gestion des abonnements de la souscription à la résiliation
- La relève
- La facturation
- Le recouvrement amiable et contentieux
- La fourniture régulière, et sur demande de toutes informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service
- La surveillance de chantiers
- La réalisation de travaux prévus au contrat

¹ Voir définition de la compétence eau potable donnée aux articles L.2224-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales

- La recherche de fuites et l'amélioration des performances des réseaux de distribution et d'adduction (taux de rendement)
- L'entretien des réseaux de distribution et d'adduction dans le cadre du renouvellement fonctionnel
- Le SIG
- La cartographie
- La réalisation d'actions pédagogiques sur les sites de captages et réservoirs communaux

Estimation de la population desservie

5 707 habitants (source INSEE).

1.1.2. Autres engagements

1.1.2.1. Conventions de vente d'eau

Sans objet.

1.1.2.2. Conventions d'achat d'eau

Convention de fourniture d'eau potable entre Grenoble-Alpes Métropole et Saint-Martin-d'Uriage.

1.2. Les intervenants

1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN

Nom	Fonction
Communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 CROLLES CEDEX	Régie Eau et Assainissement

1.2.2. L'Eaux de Grenoble Alpes

1.2.2.1. Présentation d'Eaux de Grenoble Alpes

- **Bref historique**

Créée au 1^{er} janvier 2014, la Société Publique Locale (SPL) Eau de Grenoble a fusionné depuis le 31 décembre 2014 avec la SPL SERGADI pour former une seule SPL actuellement dénommée SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA).

Quelques dates et faits marquants :

21 mai 1979	Création de la SA SERGADI
27 novembre 1980	Transformation de la SERGADI en Société d'Economie Mixte
1^{er} mai 2000	Création de la « Régie des Eaux de Grenoble » (REG) : Reprise en gestion publique du service public de l'eau potable de la Ville de Grenoble
Juillet 2012	Une mission est commanditée par le président de la METRO, le maire de Grenoble et le président du SIERG, visant à travailler à la mutualisation des structures REG, SIERG et SERGADI
Juillet 2013	Un protocole est présenté aux assemblées délibérantes pour poursuivre la démarche amorcée en juillet 2012, avec la préparation du passage en Sociétés Publiques Locales de la REG et de la SERGADI, en vue d'une fusion future
1^{er} Janvier 2014	<ul style="list-style-type: none">• Création de la SPL Eau de Grenoble à partir de la REG• Transformation de la SEM SERGADI en SPL SERGADI
1^{er} janvier 2015	<ul style="list-style-type: none">• Fusion des SPL Eau de Grenoble et SERGADI• Suite à l'exécution de la loi MAPTAM, Grenoble Alpes Métropole acquiert le statut de Métropole et prend la compétence Eau des communes. Elle se substitue donc à ce titre aux communes situées dans son périmètre pour toutes les conventions conclues avec la SPL Eau de Grenoble
7 septembre 2015	Changement de dénomination de la SPL Eau de Grenoble en SPL Eaux de Grenoble Alpes

Une Société Publique Locale est composée **exclusivement de collectivités actionnaires**, au moins deux, et de **capitaux 100 % publics**.

Au 31 décembre 2022, EDGA comptait 58 collectivités actionnaires, dont les trois principales sont actuellement Grenoble-Alpes Métropole (67,22 %), la Ville de Grenoble (20,18 %) et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (12,48 %).

- **Spécificités et avantages**

Le rôle d'EDGA est celui d'un **exécutif classique** (comme un service) qui applique les directives définies par l'autorité organisatrice (cadre budgétaire, niveau d'investissements, etc...).

Elle permet de préserver une **plateforme technique et un pôle d'expertise stables** qui garantissent la **continuité du service public**.

EDGA relève de la **comptabilité privée** garantissant **souplesse** et **réactivité**.

Elle est **contrôlée par des Commissaires aux Comptes**. Ces professionnels engagent leur responsabilité personnelle et doivent déclencher des « signalements », par saisie du Procureur, en cas d'anomalies. De plus, la formalisation du « contrôle analogue » oblige une SPL à être contrôlable par chaque collectivité actionnaire.

Une SPL, en tant qu'établissement public est également soumise aux mêmes contrôles qu'une Régie ou une collectivité (contrôle de légalité de la Préfecture, contrôle de la Chambre Régionale des Comptes...).

Les collectivités actionnaires exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs « propres » services, grâce auxquelles elles bénéficient d'un réel pouvoir d'influence sur les décisions stratégiques de la SPL.

L'ensemble de ces éléments démontrent que les modalités de contrôle d'une SPL sont plus nombreuses et strictes que dans le cas d'une SA.

• **Gouvernance d'Eaux de Grenoble Alpes**

Instances décisionnelles	Caractéristiques
Conseil d'Administration (CA)	<ul style="list-style-type: none"> • Composé de 18 administrateurs dont 12 élus de Grenoble-Alpes Métropole, 3 pour la Ville de Grenoble, 2 pour la CCLG et 1 pour les actionnaires minoritaires, ainsi que 6 censeurs (2 représentants des usagers, 2 représentants des salariés et 2 représentants des actionnaires minoritaires) • Réuni au moins 4 fois par an, sous l'autorité du Président • Détermine les orientations de l'activité de la société • Est informé et délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
Comité d'Orientation Stratégique (COS)	<ul style="list-style-type: none"> • Organe créé spécifiquement par les statuts d'Eaux de Grenoble Alpes afin de permettre l'effectivité du contrôle analogue • Composé d'un représentant de chaque collectivité actionnaire qui dispose chacun d'une voix, sans tenir compte de la part de capital détenue par la collectivité • Emet un avis sur l'ensemble des délibérations soumises au Conseil d'Administration et relatives à des questions économiques ou stratégiques majeures. Si le Conseil d'Administration refuse de suivre l'avis du COS, il doit voter la délibération à la majorité des deux tiers
Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • Nommé par le Conseil d'administration sans limite de durée ou pour une durée fixée par celui-ci • Dirige l'ensemble des services, recrute le personnel, gère les effectifs, fixe les rémunérations dans le cadre des inscriptions budgétaires • Signe tous actes, contrats, traités et marchés consécutifs aux décisions du Conseil d'Administration et aux délégations qui lui sont consenties • Assiste aux réunions du Conseil avec voix consultative • Ordonnateur statutaire des dépenses et des recettes • Représentant légal de la SPL Eaux de Grenoble Alpes dans ses rapports avec les tiers • A le statut de mandataire social • Est assisté par un Directeur Général Adjoint

- **Compétences, missions et périmètre d'intervention d'Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois**

Les domaines de compétence et d'intervention d'EDGA sont développés pour lui permettre de :

- Préserver un **pôle d'expertise locale**, dans une plateforme technique durable, innovante, capable de s'adapter en permanence
- Assurer un **service public exemplaire et performant**, notamment de production et de distribution d'une eau potable de qualité, où l'utilisateur est respecté et acteur à part entière

Ceci, bien sûr, en adéquation avec le **contexte** et les **enjeux du bassin grenoblois**, ainsi qu'avec les **besoins et exigences des actionnaires d'EDGA et toutes les parties intéressées** :

- L'accès à l'eau pour tous les usagers
- La préservation des ressources et le maintien d'une eau conforme aux normes de qualité et autant que possible non traitée pour les deux plus grandes ressources de l'agglomération
- La gestion patrimoniale et la modernisation des ouvrages et des réseaux (eau potable et assainissement)
- La garantie d'une gestion de l'eau 100 % publique, avec un juste prix du service
- L'exemplarité et la transparence dans le mode de gouvernance
- Le développement d'une approche citoyenne et responsable en interne comme en externe
- Le développement d'une structure performante et la valorisation de l'image d'Eaux de Grenoble Alpes

Conformément à son statut et son objet, Eaux de Grenoble Alpes, de par ses compétences, est en mesure d'assurer les missions et prestations qui lui sont confiées, en fonction des contrats passés avec les collectivités actionnaires, concernant :

- La **protection des ressources en eau** des champs de captages dont l'exploitation lui est confiée
- L'**exploitation des sites de production, la production, le transport (adduction) et la fourniture d'eau potable** aux communes, en gros ou aux particuliers, entièrement, partiellement ou en secours, notamment à partir des ressources du Drac (site des captages de Rochefort) et de la Romanche (sites des captages de Jouchy et Pré-Grivel)
- Pour ces deux ressources, il s'agit d'environ **30,8 millions de m³ d'eau produits cette année** et approvisionnant plus de 80 % de la population (soit environ 380 000 habitants) de la grande agglomération grenobloise en eau potable **pure et non traitée**, dont la qualité est surveillée 24h/24, 7j/7
- L'**exploitation et les interventions sur les réseaux d'eau potable** (224 km de réseau d'adduction et 701 km de réseau de distribution (hors linéaire de branchements au total) avec l'attention d'optimiser le rendement des réseaux dans une perspective de développement durable (recherche permanente et traitement des fuites) des **réseaux d'assainissement** (62 km au total) et contrôle de **SPANC** (200 unités)
- Le **service aux usagers** : l'accueil (près de **76 000 appels traités** et 8 500 abonnés reçus en agence), les réclamations, la gestion d'environ **111 000 abonnés** au total dont environ 6 700 dans le cadre des DSP, les mutations, les relèves (190 000 relèves de compteurs), les enquêtes, la facturation des volumes consommés (plus de 29 000 000 m³ facturés pour plus de 377 500 factures émises/an hors relances)
- Divers autres domaines et prestations :
 - Astreintes, surveillances d'installations
 - Réponses à des appels d'offre

- Missions de maîtrise d'œuvre et d'études, de conduite et d'opération
- Travaux de branchements, location de compteurs, relèves de compteurs, maintenance et remplacement de poteaux incendie, suivi de consommations par enregistreurs, étalonnage de compteurs...
- Maintenance et exploitation des logiciels Geosite et Geoinstruction, le quittance...

Les Communes ainsi que Grenoble-Alpes Métropole confient donc par des Délégations de Service Public, contrats de gérance ou par des contrats à la carte, la gestion de tout ou partie de leur service de l'eau potable à Eaux de Grenoble Alpes.

EDGA gère actuellement une multitude de contrats tels que :

- Délégation de service public de l'eau et/ou d'assainissement
- Prestations informatiques (quittance)
- Prestations de service topographie/SIG (Geosite et Geoinstruction) et maintenance des données parcellaires
- Prestations de services techniques (travaux, entretien EU, entretien et lavage de réservoirs, astreinte...)
- Prestations relatives à l'exploitation du service public de l'eau potable
- Prestation d'accueil des usagers, à la facturation/recouvrement et à la relève de compteurs
- Gérance pour l'exploitation des sites de production d'eau potable
- Gérance pour l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable

Le territoire et périmètre d'intervention d'EDGA est évolutif en fonction des contrats passés. Il respecte l'autonomie et le principe de « libre administration » de chaque collectivité. La détention d'une action au capital d'EDGA permet de bénéficier de l'ensemble de ses services.

• Certifications

« Eaux de Grenoble Alpes » est certifiée :

- ISO 9001- version 2015
- ISO 14001- version 2015
- ISO 45001 version 2018
- ISO 26000 version 2010 (responsabilité sociétale) : évaluation faite en 2017
- Géo référencement des réseaux d'eau et d'assainissement : renouvelée en novembre 2020



Le système de management intégré QSE RSE traduit notre engagement à garantir un service public de qualité, en restant en permanence à l'écoute des usagers, collectivités actionnaires, partenaires, fournisseurs etc. Les certifications concrétisent l'importance que nous accordons à leur satisfaction, à l'amélioration des conditions de travail de nos collaborateurs, à notre contribution au développement durable et la réduction de nos impacts environnementaux, ainsi qu'aux actions de solidarité et à la lutte contre la discrimination.

Cette volonté forte de s'inscrire durablement dans une démarche d'amélioration continue nous permet de rester performants et réactifs face aux changements pour continuer à accompagner la mutation des territoires.

Au regard des activités d'EDGA et du périmètre d'interventions mentionné au paragraphe « *Compétences, missions et périmètre d'interventions de la S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois* » ci-dessus, le système de management intégré QSE d'EDGA intègre les activités suivantes :

- Protection et valorisation des ressources en eau souterraine de Rochefort, de Jouchy et Pré-Grivel
- Production et distribution permanente de l'eau potable aux usagers
- Réalisation de travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Gestion patrimoniale des réseaux et installations d'eau potable
- Missions de maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrage d'eau potable et d'assainissement
- Gestion d'ouvrages de collecte d'eaux usées
- Gestion d'un service d'assainissement non collectif
- Gestion des abonnements et relations avec les usagers
- Promotion et valorisation de la gestion publique de l'eau

L'ensemble du système de management QSE d'EDGA a été évalué lors de l'audit de renouvellement sur l'ensemble des activités en novembre 2022 par l'organisme externe AFNOR.

Le résultat de l'audit a confirmé le maintien de la certification QSE d'Eaux de Grenoble Alpes (certificat délivré le 23 janvier 2023).

• **Organisation et moyens en personnel**

Au 31 décembre 2022, indépendamment de l'effectif de la Direction Générale, EDGA comprend les pôles suivants :

Pôles	Fonctions/services
Administratif et Financier et Direction Générale 25 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Contrôle de Gestion • Ressources Humaines • Informatique • Achats • Communication • QSE-RSE • Maintenance immobilière • Sûreté des installations • Sécurité des systèmes d'informations • Groupe secrétariat
Production 37 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un Département exploitation, comportant les secteurs « Electromécanique » et « Réseaux et installations » • Un Département Gestion des ressources comportant le service « Qualité de l'eau »
Distribution Assainissement 33 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un service Réseaux comportant les secteurs « Gestion du parc compteurs », « Exploitation » et « Débitmétrie – Recherche de fuites » • Un service Gestion technique comportant les secteurs « Contrats d'assainissement », « Dossiers techniques » et « Travaux et assainissement »

Abonnés 39 personnes	<ul style="list-style-type: none">• Service Relations abonnés• Service Relève / Enquêtes• Service Facturation / Recouvrement
Etudes et Prospective 9 personnes	<ul style="list-style-type: none">• Un service Etudes comportant les secteurs « Gestion dossiers techniques » et « Suivi travaux »• Un service géomatique comportant les secteurs « Administration SIG » et « Topographie »

- **Locaux et sites d'Eaux de Grenoble Alpes**

Eaux de Grenoble Alpes est implantée dans différents sites :

- Sites de « production » regroupant une partie du pôle Production :
 - Les captages de Rochefort situés dans la Commune de Varcès-Allières-et-Risset
 - Les captages de Jouchy localisés sur la commune de St Pierre de Mésage et de Pré Grivel localisés dans la Commune de Vizille
- Sites techniques, administration et siège social :
 - Le siège social situé 50 rue Jean Vaujany à Grenoble, regroupant l'ensemble des services techniques, administratifs et direction générale.
 - L'accueil clientèle en centre-ville de Grenoble, 5 place Vaucanson permet d'accueillir physiquement le public pour toutes les démarches administratives liées à leurs contrats, en complément du site internet d'EDGA.

• Matériels

EDGA dispose d'une gamme complète de véhicules et matériels de chantier de manière à pouvoir réaliser ses missions :

- Une flotte de 81 véhicules soumis à vignette CRITAIR de 1 à 3, dont
 - 1 camion Poids Lourd, énergie GNV (Gaz Naturel)
 - 6 véhicules « hybride » (énergie Gaz/essence et Electrique/essence)
- Des engins de terrassement (pelles mécaniques de différentes capacités)
- Tous matériels nécessaires à la réalisation des chantiers d'eau potable
- Un ensemble de matériels de chantiers et d'exploitation
- Un ensemble de matériels affectés à la sécurité des chantiers type dispositif de signalisation routière, blindages, barrières etc.
- Un ensemble de matériels pour la réalisation des levés topographiques
- Un laboratoire interne d'analyses de l'eau (bactériologiques)
- Ensemble des EPI nécessaires à l'exercice des activités des agents
- Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien des espaces verts
- Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien et le lavage des cuves de réservoirs.

Dans le cadre de l'optimisation de son parc véhicules, EDGA s'inscrit pleinement dans les démarches menées par l'agglomération Grenobloise, notamment l'application des règles imposées sur les zones à circulations restreintes (ZCR) et zones de faibles émissions (ZFE).

Toutes les actions de verdissement du parc ont été explorées pour permettre d'adapter les usages avec les possibilités des offres actuelles des constructeurs et tenir compte de l'évolution technologique (autonomie électrique, retro-flit, nouvelles énergies, ..)

EDGA a commandé en début 2022, 5 véhicules utilitaires électriques (4 pour le service de la relève des compteurs et 1 pour le site de Production) et a procédé à l'installation de borne électrique sur le site de VAUJANY. Au 31/12/2022 ; ces véhicules étaient toujours en attente de livraison.

En complément EDGA suit des indicateurs spécifiques pour viser à réduire son impact sur l'environnement.

• Intervenants affectés au contrat

• Liste des contacts mise à jour le 31 décembre 2022

Nom/ Direction du Pôle	A contacter dans le cadre d'une intervention d'astreinte ou urgence Numéro unique station de Rochefort 04 76 98 24 27
PÔLE DISTRIBUTION	
Hervé LAHAYE	
PÔLE ABONNES	
Mohamed ZITI	
PÔLE PRODUCTION	
Claire DUCHEMIN	
PÔLE ETUDES	
Gladys MARMOEX	

PÔLE DAF	
Jean Noel ARNAUD	

ASTREINTE		Téléphone	Fax
PRODUCTION - DISTRIBUTION			
Station de Rochefort	24h/24 - 7j/7	04.76.98.24.27	04 76 75 60 32
Responsable et personnes d'astreinte			
Selon planning et fiche hebdomadaire	Responsable d'astreinte – agents d'interventions – équipes travaux		

- **Autres intervenants**

Intervenant	Adresse	Coordonnées
Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale	17-19 rue Cmdt L'Herminier 38032 GRENOBLE CEDEX 1	Tel. : 04 76 63 64 29 e-mail : ars-dt38-delegue-territorial@ars.sante.fr
Agence de l'Eau Méditerranée et Corse Délégation Rhône Alpes	2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07	Tel. : 04 72 71 26 00 e-mails : contact.doc@eurmc.fr webmestre@eurmc.fr

2. L'exercice 2022 en bref

Constitution du réseau d'eau à Saint-Martin-d'Uriage en quelques chiffres	
Désignation	Données
Nombre de ressources	<ul style="list-style-type: none">12 sur le périmètre de délégation + la ressource de Casserousse en achat d'eau
Installation de traitements	<ul style="list-style-type: none">7
Linéaire de conduite	<ul style="list-style-type: none">75 km de réseau de distribution (hors linéaire des branchements)27 km de réseau d'adduction
Organes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none">207 poteaux incendie et bouches d'incendie

2.1. Enjeux et faits marquants de l'année

Rendement du réseau :

Le plan d'actions d'amélioration du rendement avec suivi quotidien des analyses de débit minimum, de recherche et réparations des fuites sur le réseau, est toujours maintenu sur le réseau de Saint Martin d'Uriage pour l'année 2022.

Les programmations des réparations « au plus près » de leur détection font l'objet d'un suivi renforcé.

Ces opérations du plan d'action ont pour effet le maintien du rendement au-dessus de 90% sur le réseau de St Martin d'Uriage.

Principales actions complémentaire faites sur le réseau réalisé cette année :

Campagne de maintenance des réducteurs de pression sur le réseau

Ces opérations sont essentielles à la sécurité et la stabilité de la pression sur le réseau.

Optimisation de l'exploitation du réseau et diminution du risque de dégradation de la qualité de l'eau. Le réservoir de Ronzière a été by-passé grâce à l'installation d'un réducteur de pression, dont la pression à l'amont et à l'aval sont monitorées en temps réel grâce à deux capteurs de pression.

2.2. Chiffres clés – Les indicateurs

2.2.1. Indicateurs réglementaires du service d'eau potable

Domaine	Type	Code	Libellé	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	95,2 %
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	87.89%	90.21%	92.8%
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.05 m ³ /jour/km	1.76 m ³ /jour/km	1.34 m ³ /jour/km
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1.91 m ³ /jour/km	1.49 m ³ /jour/km	1.08 m ³ /jour/km
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 656	5 656	5 656
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	1.85 €	1.86€	1.91€
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24H	24 H	24 H

Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0.404	1.200	0
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100 %	100%
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations en ‰	2.84	2.80	0.00
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	518,49 € (FSL)	524.79 € (FSL)	502.60€ (FSL)
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.13 %	0.33%	0.36%

2.2.2. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels

Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes et d'organisation, EDGA a mis en place des indicateurs de suivi d'activité pour chaque pôle.

2.3. Perspectives et préconisations

Préconisations techniques :

Pour ce qui est du renouvellement du réseau d'eau potable (à charge du Maître d'Ouvrage, la Communauté de Communes Le Grésivaudan) les préconisations proposées dans le cadre du rapport du Schéma Directeur de la Commune restent toujours d'actualité.

Les préconisations techniques suivantes sont également proposées dans ce présent rapport (voir détails) :

PRIORITE	OUVRAGE	INVESTISSEMENT
1	Réservoir de Croix Pinet	Sécurisation du toit de la cuve – planifié pour 2022
2	Grivolée Bas	Démolition escalier derrière le réservoir, dangereux.
3	Réservoir d'Uriage	Installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir d'Uriage.
4	Réservoir d'Uriage	Raccordement au réseau électrique
5	Réservoir du Penet	Réhabilitation de la vidange
6	Conduite adduction Grivolée Bas	Réhabilitation conduite départ du brise charge 'Les moutons'
7	Réservoir de Croix Pinet	détecteur chlore à installer
8	Villeneuve	Aménagement du chemin d'accès et installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir de Villeneuve.

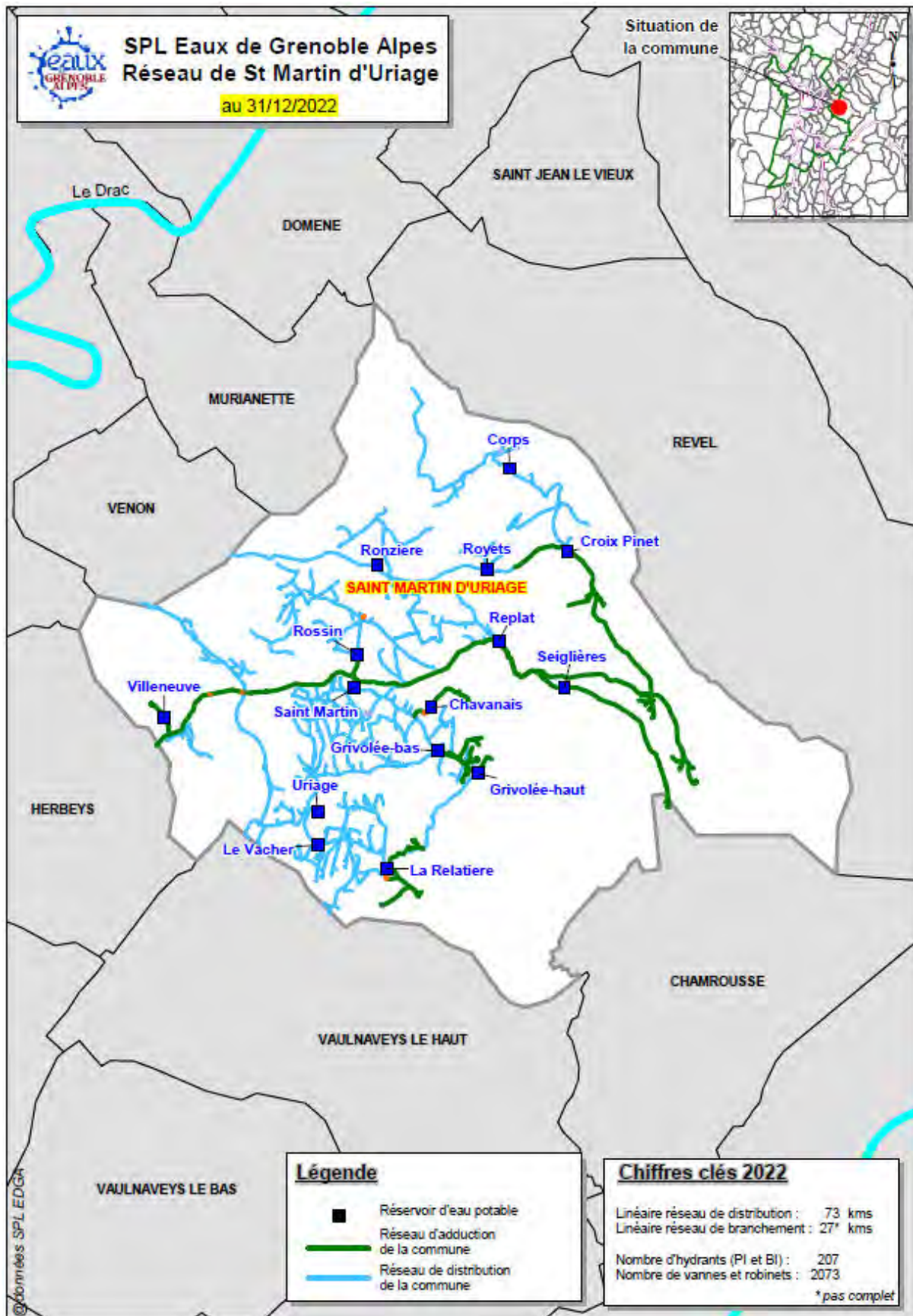
3. Données comptables

Transmis ultérieurement dans rapport séparé.

4. Analyse de la qualité de service délégué

4.1. Données techniques et physiques – Production / fourniture / adduction d'eau potable

4.1.1. Le patrimoine



4.1.1.1. Les ressources

Les ouvrages de captage sont les suivants :

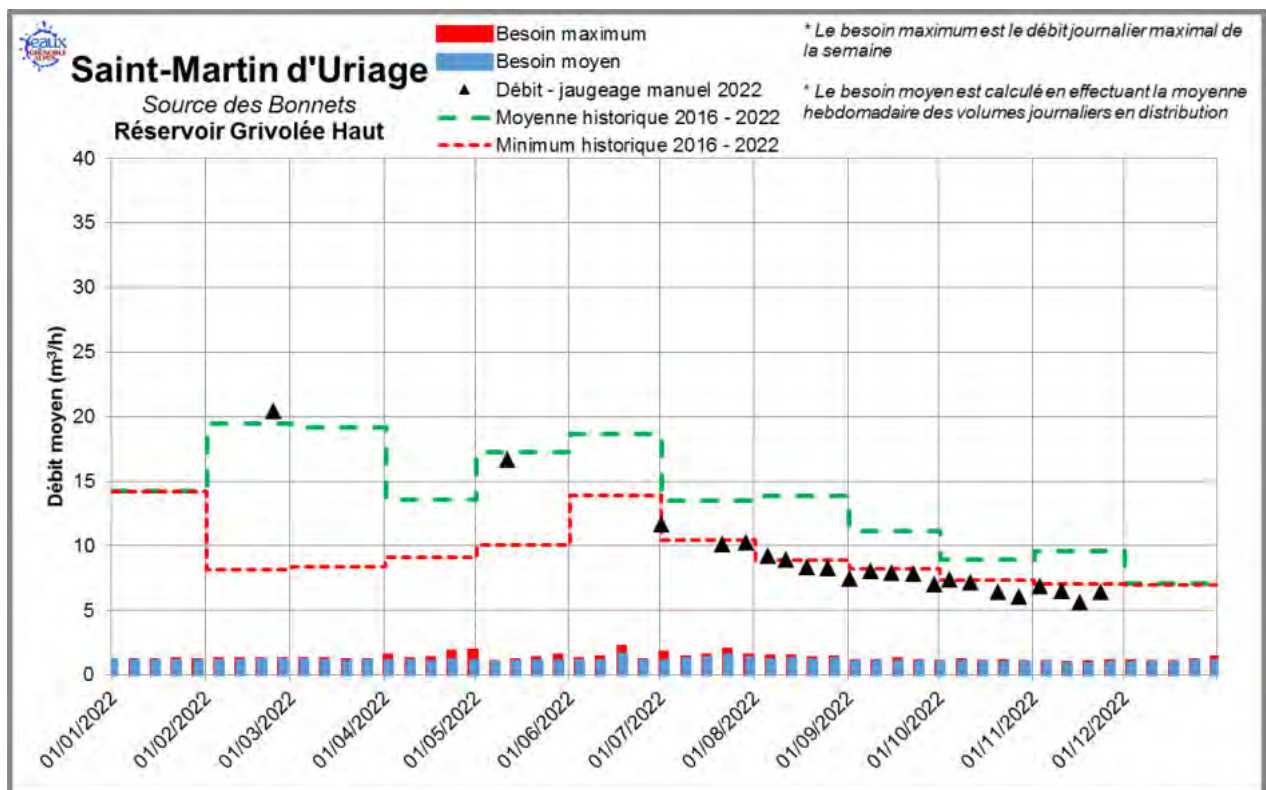
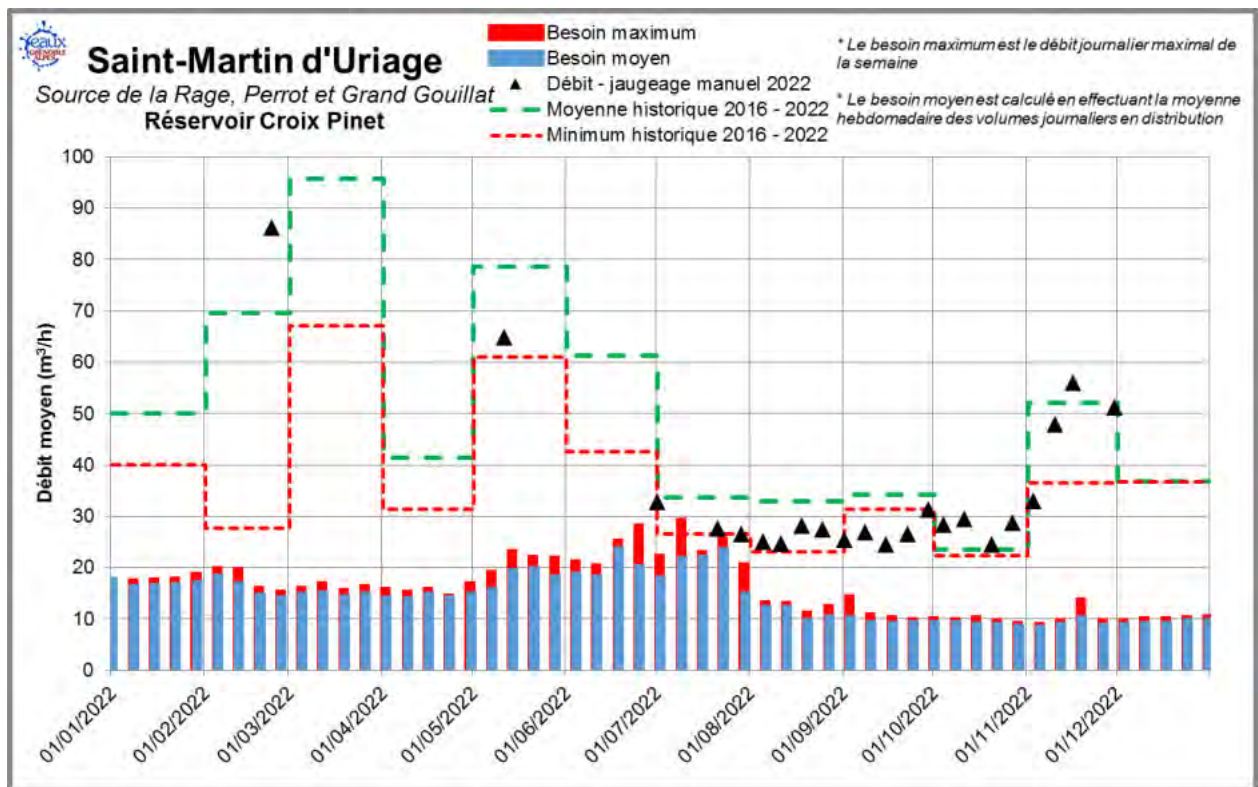
- Captage du Crozat
- Captage du Pertuis
- Captage de la Raviniouse
- Captage du Rivail
- Captage du Grand-Gouillat
- Captage de Delphin/Gavin
- Captage de Dauphin
- Captage des Bonnets
- Captage de Lallieu
- Captage de Villeneuve-les-Ripes
- Captage de la Rage
- Captage de Murienne

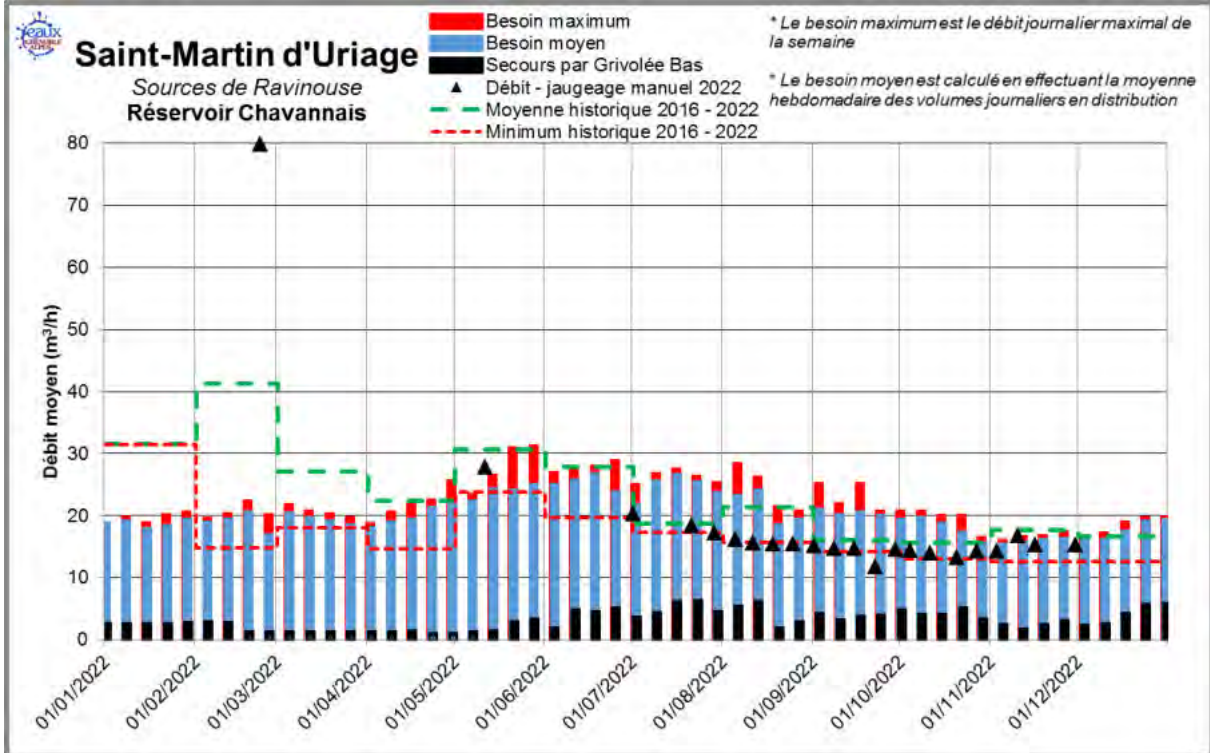
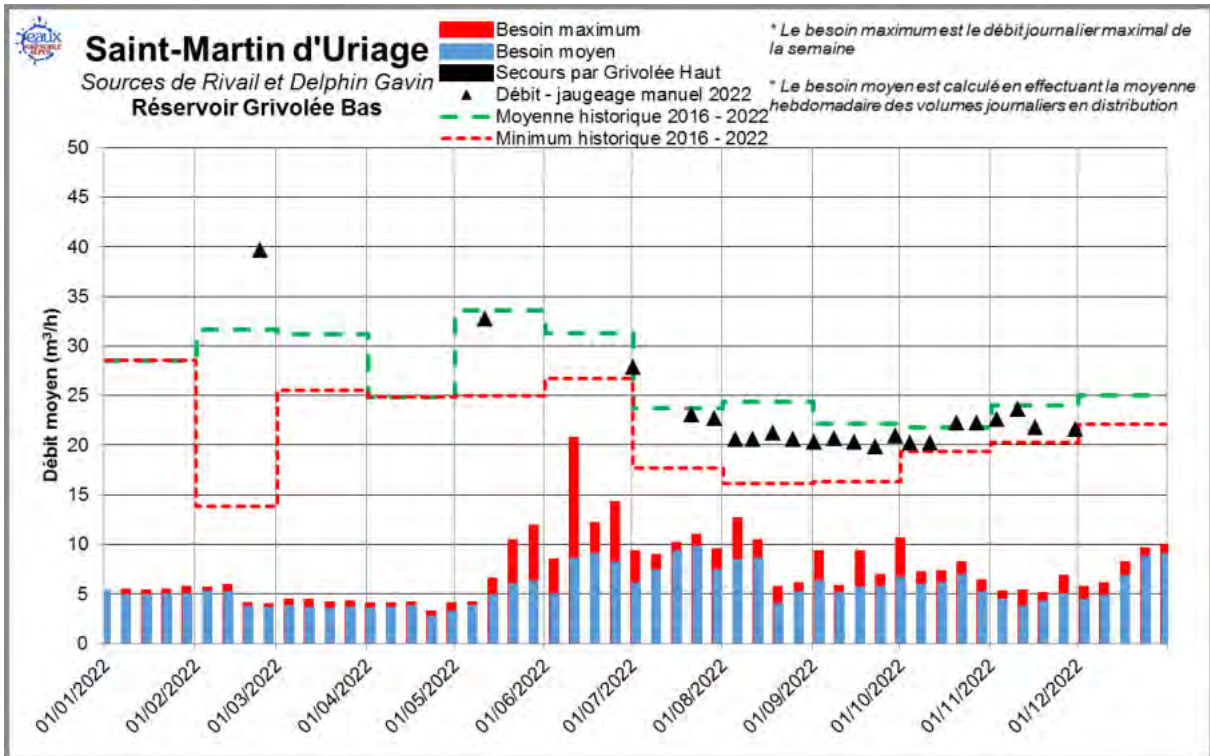
Les sources de Pertuis et Dauphin ne sont plus utilisées.

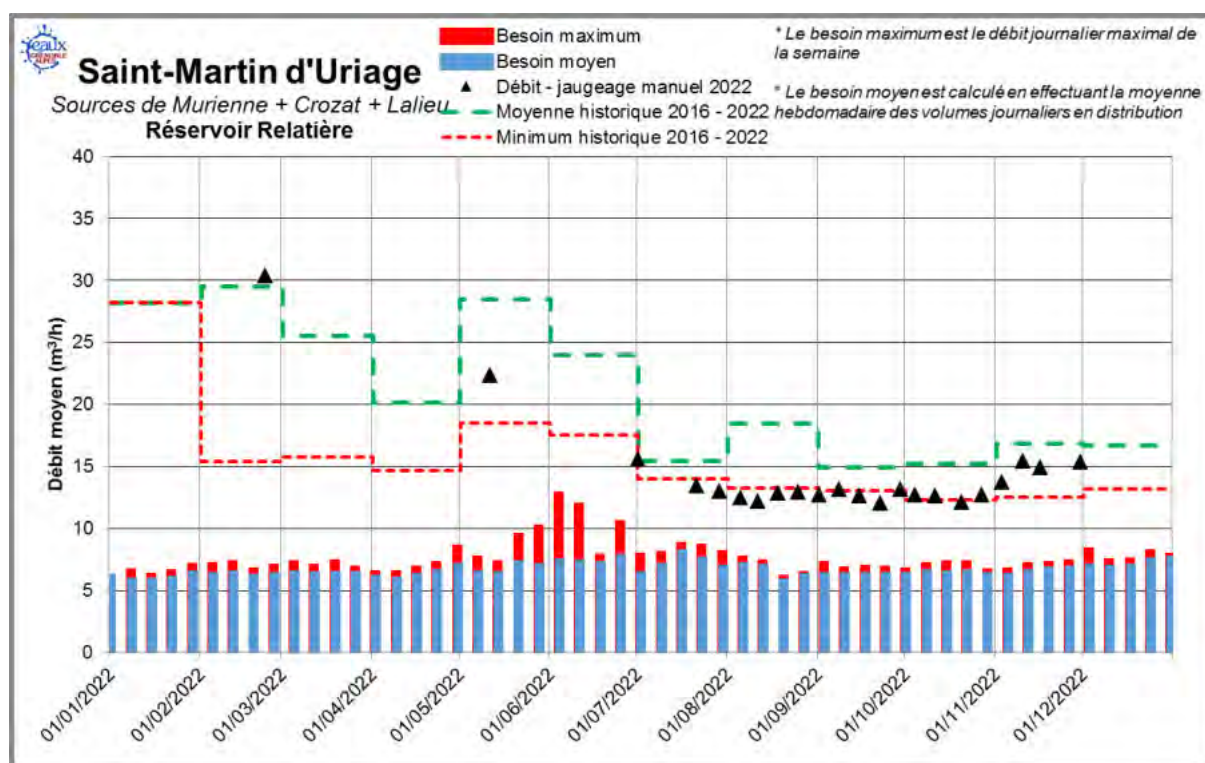
Les graphiques ci-dessous présentent le bilan des besoins-ressources des sources de la commune. Ils comparent les volumes distribués (besoins) aux volumes disponibles à la ressource ainsi que les minimums et moyennes connues. Le débit des sources est mesuré par méthode manuelle (jaugeage au seau ou lecture de tube). L'ensemble des données de jaugeages est stocké dans une base de données qui permet une bancarisation et une exploitation de ces données.

La connaissance du fonctionnement hydrogéologique de ces ressources s'améliore avec l'acquisition de données.

Le bilan des besoins par rapport aux capacités des ressources est le suivant :







Bilan de l'année 2022 :

Cette année 2022 a été particulièrement chaude et sèche, battant de nombreux records de température et d'absence de précipitations.

La situation des ressources a rapidement atteint un niveau d'alerte en juillet, et le service ressources a été fortement mobilisé pour suivre l'évolution des ressources et des demandes.

Dès le mois de juillet, un bilan hebdomadaire a été mis en place, suivi d'une réunion opérationnelle pour définir les actions à mettre en œuvre : priorité de recherches de fuites, maillages de secours, actions de communication, actions en justice ou amiables, reconnaissances pour secours par camion-citerne...

En particulier, le secteur alimenté par le réservoir Croix du Pinet a été maillé avec d'autres secteurs alimenté par les eaux de Casserousse pour diminuer la quantité d'eau distribuée et garantir le bon équilibre besoin-ressource.

La surveillance renforcée s'est prolongée jusqu'à fin octobre et a permis une bonne coordination pour éviter le manque d'eau.

Le bilan établi était partagé avec les collectivités, l'ARS et la préfecture.

4.1.1.2. Installations de production d'eau potable

- **Descriptif**

L'eau des captages est traitée au niveau des ouvrages de stockage par les installations de traitement suivantes :

Secteur	Réservoirs	Traitement	Emplacement traitement	Asservissement traitement	Analyseur en continu reporté en supervision	Intensité UV reportée en supervision
Croix-Pinet	CROIX-PINET	CHLORE GAZEUX	ADDUCTION	Analyseur	OUI	/
	CORPS	AUCUN	/	/	NON	/
	RONZIERES	AUCUN	/	/	NON	/
	PENET (N'EXISTE PLUS EN 2019)	AUCUN	/	/	NON	/
	ROSSIN	AUCUN	/	/	NON	/
	REPLAT	UV	ADDUCTION	Géré par GAM	/	OUI
POMPE DOSEUSE JAVEL		CUVE		NON	/	
Centre	GRIVOLEE-HAUT	POMPE DOSEUSE JAVEL	CUVE	Compteurs distribution	NON (pas d'électricité)	/
	GRIVOLEE-BAS	ELECTRO-CHLORATION	ADDUCTION	Compteurs distributions	OUI	/
	CHAVANAIS	UV	ADDUCTION	/	/	OUI
		POMPE DOSEUSE JAVEL	CUVE	Compteurs distribution	OUI	/
	SAINT-MARTIN	AUCUN	/	/	NON	/
	URIAGE	ELECTRO-CHLORATION	CUVE	Compteurs distribution	OUI	/
Relatière	RELATIERE	ELECTRO-CHLORATION	CUVE	Compteurs distribution	OUI	/
Villeneuve	VILLENEUVE	UV	DISTRIBUTION	/	/	OUI
		ELECTRO-CHLORATION	CUVE	Compteurs distribution	OUI	/

- **Travaux d'entretien et de maintenance en 2022**

- A caractère curatif :

Aucune intervention à caractère curatif d'ouvrages de traitement (hormis l'entretien usuel).

- A caractère préventif :

Une tournée hebdomadaire est réalisée sur les ouvrages de production d'eau potable afin de :

- Contrôler le bon fonctionnement des systèmes de traitement (Chlore, UV),
- Suivre les quantités de réactif nécessaire au traitement

- **Préconisations**

PRIORITE	OUVRAGE	INVESTISSEMENT
1	Réservoir de Croix Pinet	Sécurisation du toit de la cuve – planifié pour 2022
2	Grivolée Bas	Démolition escalier derrière le réservoir, dangereux.
3	Réservoir d'Uriage	Installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir d'Uriage.
4	Réservoir d'Uriage	Raccordement au réseau électrique
5	Réservoir du Penet	Réhabilitation de la vidange
6	Conduite adduction Grivolée Bas	Réhabilitation conduite départ du brise charge 'Les moutons'
7	Réservoir de Croix Pinet	détecteur chlore à installer
8	Villeneuve	Aménagement du chemin d'accès et installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir de Villeneuve.

4.1.1.3. Réseau et installations présents sur le réseau de fourniture/adduction

- **Descriptif**

Les réseaux suivants sont des réseaux d'adduction uniquement :

- Conduite de secours entre le réservoir du Penet et le réservoir de Rossin
- Conduite de secours entre le réservoir du Rossin et le réservoir de Saint-Martin-d'Uriage
- Conduite de secours entre le réservoir du Vacher et le réservoir d'Uriage
- Conduite de secours entre le réservoir du Replat et le réservoir du Rossin

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

RAS.

- A caractère préventif :

Aucun travaux de renouvellement de ces conduites d'adduction de secours n'a été entrepris en 2022.

- **Préconisations**

Des travaux sur la conduite d'adduction du réservoir de Grivolée Bas sont préconisés pour réhabiliter la conduite au départ du brise charge 'Les moutons'.

4.1.1.4. Ouvrages de stockage

- **Descriptif**

Pour information, la réserve totale en eau de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage est de 4 170 m³, assurée par 13 réservoirs :

Réservoir :	Capacité en m ³
Croix-Pinet	500
Ronzière (by-passé à partir de décembre 2021)	20
Replat	300
Rossin	20
Seiglières	10
Grivolée-Haut	100
Grivolée-Bas	500
Saint-Martin-d'Uriage	700
Uriage	1 000
Relatière	500
Chavanais	200
Villeneuve	300
Corps	20

- **Travaux d'entretien et de maintenance en 2022**

- A caractère préventif :

Nettoyage réservoirs

Tous les réservoirs ont été nettoyés en 2022 sauf :

- Les réservoirs de Villeneuve et d'Uriage, pour lesquels des aménagements pour permettre le bypass de la cuve pendant le lavage sont à réaliser ;
- Le réservoir de la Relatière, qui devait être mis en sécurité pour pouvoir procéder au lavage. Une intervention de mise en sécurité a donc été complétée en fin d'année 2021, avec la pose d'une échelle à crinoline pour l'accès au toit et à la cuve. Ce réservoir sera donc lavé en janvier 2022.

- Les réservoirs du Bourg, du Replat, de Croix Pinet et de Grivolée Bas, à cause de l'arrêté sécheresse.

Amélioration du réseau

L'accès aux cuves du réservoir de Croix Pinet a entièrement été sécurisé par l'ajout de garde-corps et crinoline.

- A caractère curatif :

RAS

- **Préconisations**

Chemin d'accès au réservoir de Villeneuve

Le chemin d'accès au réservoir de Villeneuve est de moins en moins praticable, même en 4X4. La commune a été interpellée à ce sujet. Une remise en état du chemin est nécessaire pour garantir l'accès aux ouvrages dans des conditions normales de sécurité. Cette remise en état avait été actée par la commune pour l'année 2021 mais les travaux ont été décalés sur l'année 2022. A l'instant de l'écriture de ce présent rapport, une rencontre de la mairie avec l'entreprise de travaux est prévue courant 2023 pour le re-chiffrage des travaux et caler le planning de l'intervention.

Installations d'un analyseur de chlore au réservoir du Replat

Pour mémoire, initialement le réservoir du Replat n'était équipé que d'un traitement aux UV. Suite aux épisodes de dégradation des captages de Casserousse qui alimentent ce réservoir, des pics de turbidité importants apparaissent après chaque orage. Cette turbidité ne rend plus opérationnels les UV. Pour cette raison, un système complémentaire de traitement de l'eau à la javel a été installé par EDGA. Il serait nécessaire d'investir dans un analyseur de chlore en continu pour contrôler à distance le bon fonctionnement de ce système de traitement.

Détecteur de chlore au réservoir de la Croix Pinet

Pour des raisons de sécurité, un détecteur de chlore serait nécessaire au réservoir de la Croix-Pinet, pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite sur les tubes de chlore et permettre les interventions du personnel d'EDGA. Un devis d'un montant de 3 121,20€ HT avait été proposé à la Collectivité.

Sécurisation du réservoir de Grivolée-Bas

L'escalier d'accès aux cuves du réservoir de Grivolée-Bas est dangereux, il serait à supprimer totalement pour la sécurité du personnel d'EDGA et des riverains.

4.1.2. Volumes mis en distribution

	Volumes (m³) 2019	Volumes (m³) 2020	Volumes (m³) 2021	Volumes (m³) 2022
Volume total mis en distribution	453 129	421 493	405 956	395 008

Les volumes mis en distribution sont en baisse depuis 5 ans. En 2022, la diminution s'explique principalement par les gains en matière de rendement du réseau et aux nombreuses actions de recherche de fuite et de réparation. Une attention particulière a été apportée cette année en raison de la sécheresse de l'été 2022.

4.1.3. Consommation énergétique

Compte tenu de la configuration des installations, pas de consommation énergétique de pompage : Aucun pompage pour la Commune de Saint-Martin-d'Uriage, tous les écoulements de réseau sont gravitaires

4.1.4. Qualité de l'eau

L'eau produite et distribuée fait l'objet d'un contrôle régulier par l'autorité sanitaire. Cette surveillance sanitaire est exercée par les services Environnement et Santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les prélèvements d'échantillons et les analyses sont effectués par le personnel du Laboratoire CARSO de Lyon, choisi par l'ARS.

Le programme sanitaire élaboré avec l'ARS de l'Isère s'appuie sur le décret N° 1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles et le décret N° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ces décrets et les arrêtés d'application du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010 le modifiant fixent les types, fréquences et contenus d'analyses et les limites et références de qualité aux paramètres recherchés.

Tous les taux de conformité présentés dans les tableaux ci-dessous, correspondent à un pourcentage d'analyses conformes aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les paramètres bactériologiques ou pour les paramètres physicochimiques.

EDGA réalise, en plus, des analyses d'autocontrôle.

4.1.4.1. Eau produite

L'eau est produite par 10 groupements de sources. Il y a, de plus, un apport provenant des sources de Casserousse gérées par Grenoble-Alpes Métropole.

- Contrôle sanitaire**

RESULTAT DES ANALYSES REGLEMENTAIRES – Taux de conformité – Saint-Martin-d'Uriage 2022	
Pour l'eau produite (sources + réservoirs)	<ul style="list-style-type: none">• 0 analyse non conforme sur les 17 réalisées• Taux de conformité bactériologique : 100 %• Taux de conformité physicochimique : 100 %

* pour les eaux brutes la limite de qualité est : Escherichia Coli <20 000UFC/100ml)

Deux sources exploitées ont été analysées en 2022 en contrôle sanitaire, elles sont peu contaminées, 1 Escherichia Coli à la Raje et 3 Escherichia Coli sur les sources Grand Gouillat. Elles sont globalement peu minéralisées.

- **Autocontrôle**

RESULTAT DES ANALYSES D'AUTOCONTROLE – Taux de conformité – Saint-Martin-d'Uriage 2022	
Pour l'eau produite (sources + réservoirs)	<ul style="list-style-type: none">• 0 analyse non conforme sur les 96 réalisées• Taux de conformité bactériologique : 100 %• 0 analyse non conforme sur les 49 réalisées• Taux de conformité physicochimique : 100 %

* pour les eaux brutes la limite de qualité est : Escherichia Coli <20 000UFC/100ml)

Des analyses sur chacune des sources sont effectuées 5 fois par an notamment en été afin de bien connaître leur vulnérabilité pour ajuster le mieux possible leur traitement.

Globalement les sources sont assez peu contaminées. Certaines le sont plus souvent comme Murienne, Grand Gouillat-Perrot / la Raje et Delphin Galvin.

Certaines sources s'avèrent avoir des conductivités basses et être agressives, notamment Murienne, Lalieu, Crozat, la Raje et Grand-Gouillat.

4.1.4.2. Eau importée

Une partie de la commune est alimentée par les sources de Casserousse (Fond Froide). Elles sont gérées par Grenoble Alpes Métropole.

4.1.4.3. Eau distribuée

- **Contrôle sanitaire**

RESULTAT DES ANALYSES REGLEMENTAIRES – Taux de conformité – Saint Martin d’Uriage 2022	
Pour l’eau distribuée	<ul style="list-style-type: none"> • 0 analyse non conforme sur les 44 réalisées • Taux de conformité bactériologique : 100 % • 1 analyse non conforme sur les 4 réalisées • Taux de conformité physicochimique : 75 %

Il a été relevé une analyse non conforme sur le paramètre Nickel le 28/10/22 sur le secteur de la Relatière. Les contrôles réalisés ont confirmé la présence de Nickel sur ce point mais l’absence à proximité.

L’enquête a montré qu’il s’agit d’un robinet très rarement utilisé.

- **Autocontrôle**

RESULTAT DES ANALYSES D’AUTOCONTROLE – Taux de conformité – Saint Martin d’Uriage 2022	
Pour l’eau distribuée	<ul style="list-style-type: none"> • 0 analyse non conforme sur les 11 réalisées • Taux de conformité bactériologique : 100 % • 1 analyse non conforme sur 2 réalisées • Taux de conformité physicochimique : 50 %

La non-conformité sur les paramètres physicochimique correspond au contrôle réalisé sur le paramètre Nickel.

L’eau des sources est souvent peu minéralisée et agressive.

4.1.4.4. Synthèse des indicateurs de qualité de l’eau

- **Indice d’avancement de protection de la ressource**

L’indice d’avancement de la protection de la ressource donne une information de la performance atteinte afin d’assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur, soit la mise en œuvre de la procédure prévue par les articles R.1321-6 à R.1321-15 du Code de la Santé Publique.

Il est transmis par l’ARS et est défini comme suit :

0 %	Aucune action
20 %	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l’hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
-------	---

EDGA ne dispose pas de toutes les informations permettant de calculer cet indice

- **Indicateurs de qualité de l'eau**

P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie :

$$\frac{\text{Nombre des prélèvements conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements}}$$

P102.2 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques :

$$\frac{\text{Nombre des prélèvements conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements}}$$

	Indicateurs de la qualité de l'eau en 2021		Indicateurs de la qualité de l'eau en 2022	
	Indicateurs paramètres microbiologiques (P101.1)	Indicateurs paramètres physicochimiques (P102.1)	Indicateurs paramètres microbiologiques (P101.1)	Indicateurs paramètres physicochimiques (P102.1)
Eau Produite et distribuée	100 % pour 68 prélèvements	100 % pour 32 prélèvements	100 % pour 61 prélèvements	95,2 % pour 21 prélèvements

- **Bilan 2022 et préconisations**

L'eau distribuée s'est avérée être de bonne qualité en 2022.

Une non-conformité sur le paramètre Nickel a été relevée en distribution sur un robinet très peu utilisé.

Certaines ressources sont néanmoins peu minéralisées et peuvent être agressives.

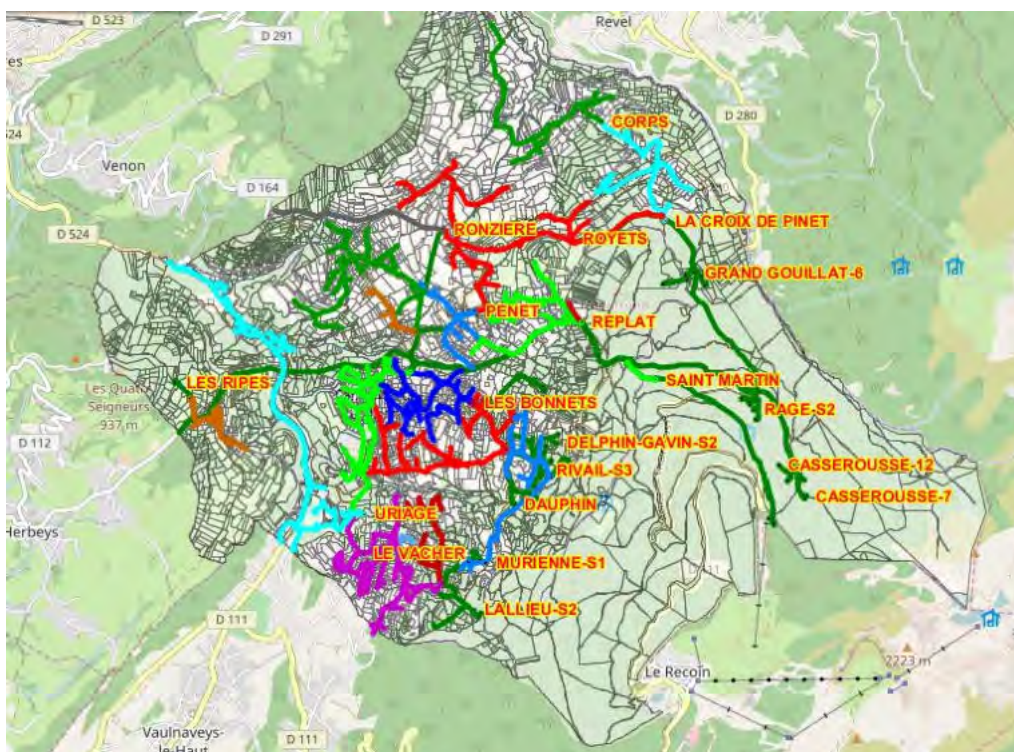
4.2. Données techniques et physiques – Distribution d'eau potable

4.2.1. Le patrimoine

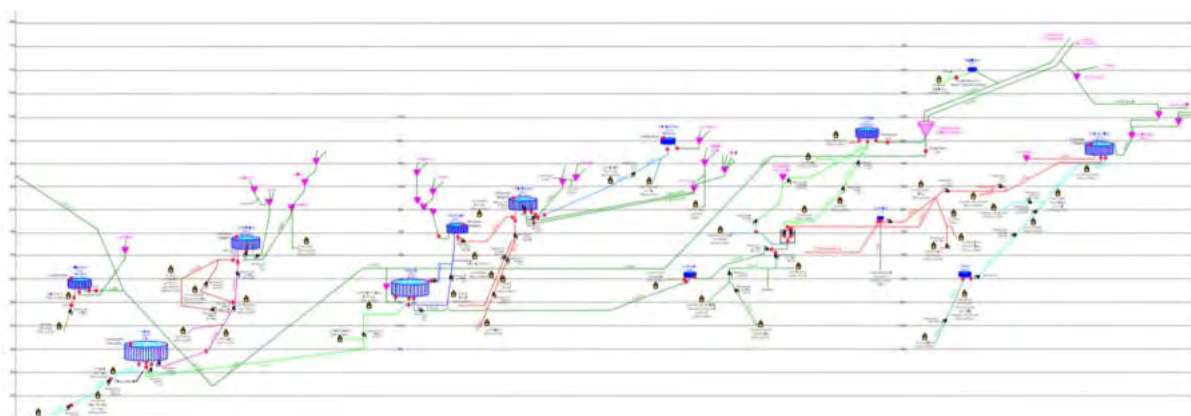
4.2.1.1. Le réseau

Le réseau est intégralement saisi dans le SIG d'exploitation d'EDGA.

Le linéaire des canalisations de distribution est de 72 470 m (hors branchements).



Pour information, ci-dessous, le synoptique du réseau de la commune de Saint-Martin-d'Uriage.



- **Descriptif**

Tableau par matériaux et par diamètres de canalisation (adduction + distribution) en service hors branchements référencés).

Réseau d'adduction :

Types de tronçon	Matériaux	Longueur (m)
ADDITION	ACIER	10 299
ADDITION	BETON	353
ADDITION	FONTE	7308
ADDITION	FONTE GS	213
ADDITION	INCONNU	2 175
ADDITION	PHD	1029
ADDITION	PVC	2 016
ADDITION	PVC BIOR	415
	Total	23808

Types de tronçon	Diamètres	Longueur (m)
ADDITION	40	441
ADDITION	60	542
ADDITION	63	259
ADDITION	80	859
ADDITION	90	224
ADDITION	100	2097
ADDITION	110	1910
ADDITION	125	5883
ADDITION	150	8705
ADDITION	160	28
ADDITION	200	355
ADDITION	250	312
ADDITION	315	30
ADDITION	350	22
ADDITION	400	103
ADDITION	inconnu	2038
	Total	23808

Réseau de distribution :

Types de tronçon	Matériaux	Longueur (m)
DISTRIBUTION	ACIER	928
DISTRIBUTION	FONTE	23562
DISTRIBUTION	FONTE GS	37297
DISTRIBUTION	INCONNU	656
DISTRIBUTION	INOX	51
DISTRIBUTION	PHD	3957
DISTRIBUTION	PVC	6040
	Total	72 470

Types de tronçon	Diamètres	Longueur (m)
DISTRIBUTION	32	340
DISTRIBUTION	40	1059
DISTRIBUTION	50	3330
DISTRIBUTION	60	5235
DISTRIBUTION	63	4354
DISTRIBUTION	75	189
DISTRIBUTION	80	4292
DISTRIBUTION	90	118
DISTRIBUTION	100	21171
DISTRIBUTION	110	1512
DISTRIBUTION	125	18464
DISTRIBUTION	150	10968
DISTRIBUTION	200	847
DISTRIBUTION	inconnu	590
	Total	72 470

- **Travaux d'entretien et de maintenance en 2022**

- A caractère curatif (fuites):

2019	2020	2021	2022
7	7	3	3

Objet	Localisation	Nombre
Conduite (réparation de fuite)	Chemin du Marguai	1
Conduite (réparation de fuite)	Route d'Allevard dans chemin forestier	1
Conduite (réparation de fuite)	407 route de la relatière	1

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre en 2022**

- Aucune opération d'extension de réseau n'a été réalisée cette année
- Aucune opération de renouvellement de réseau n'a été réalisée cette année

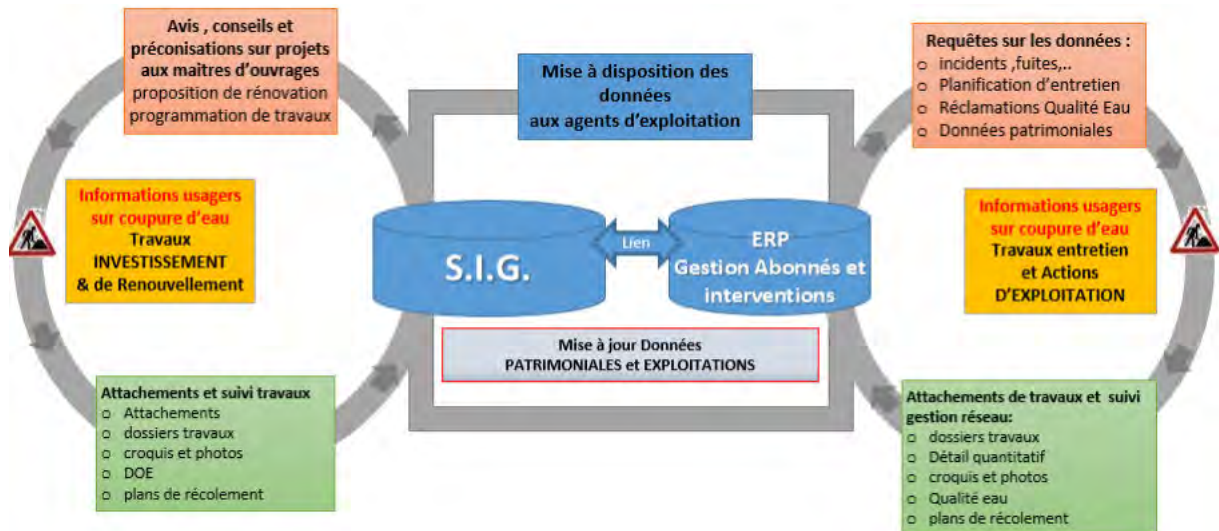
- **Bilan et préconisations**

Trois fuites sur canalisations ont été réparées cette année.

Pas de préconisation particulière sur ce constat ni d'indentification de secteur à canalisations fragiles.

Les enrichissements en données proviennent des informations de terrain transmises principalement par le service Exploitation d'EDGA sous la forme de prises d'attachements, des interventions de terrain et des enquêtes réalisées.

Les mises à jour du SIG sont régulières.



Avec le processus décrit dans le graphique ci-dessus, EDGA dispose des méthodes, des outils de gestion, d'enrichissement des données pour l'ensemble de ses territoires en exploitation.

Ce dispositif est adapté et efficient pour répondre à des attentes et besoins de mise en place d'outils fonctionnels à des échelles supérieures, comme par exemple à ceux du Grésivaudan.

4.2.1.2. Les organes hydrauliques

- Descriptif

Organes sur réseau d'adduction	Quantité
Ouvrages d'alimentation : RESERVOIR	13
Ouvrages d'alimentation : CAPTAGE	54
Ouvrages : REPARTITEUR	4
Ouvrages : BRISE CHARGE	1
Ouvrages : REGARD CAPTAGE	21
Ouvrages : REGARD VISITE	15
Vannes : VANNE SECTION	13
Vidanges	6

Organes sur réseau de distribution	Quantité
Equipements : REDUCT PRESSION	48
Equipements publics : BASSIN	2
Equipements publics : BORNE ARROSAGE	9
Equipements publics : BORNE FONTAINE	4
Hydrants : BI-PI-RI	207
Ouvrages : REGARD COMPTEUR	1124
Ouvrages : REGARD VISITE	78
Vannes : ROBINET PRISE	1402
Vannes : VANNE	670
Ventouses	75

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif

2019	2020	2021	2022
5	2	4	1

Organes principaux	Renouvellement/Ajout effectué
VANNES	2
ROBINETS	1
VENTOUSES	1
VIDANGES	1
REDUCTEURS DE PRESSION	0
POTEAUX D'INCENDIE	3
BORNE ARROSAGE	0
REGARD	2

Objet	Localisation	Nombre
Vanne (création)	157 allée des charmes	2
Collier (reprise)	153 Champ Borel	1
Ventouse (reprise)	308 chemin du Pré du Nay	1
Collier (reprise)	11 chemin de Sonnant	1
Regard (reprise)	520 chemin des Ronzerettes	1
Vidange (reprise)	252 chemin des Buissons	1
Poteau d'incendie (remplacement)	84 rue des artisans	1
Poteau d'incendie (remplacement)	Chemin des Buissons	1
Poteau d'incendie (remplacement)	8 route du replat	1
Regard (reprise)	1441 route de Venon	1

2022						
Nature des biens	Quantité remplacé par an	Quantité prévue par an	Prix moyen unitaire	Débit	Crédit	Solde
Solde au 31/12/2021					8 597	XXXXXX
Renouvellement des branchements	6,5	2,1	1 772	11 519	3 722	XXXXXX
Renouvellement des vannes	2,0	1,4	1 427	2 853	1 997	XXXXXX
Renouvellement des ventouses	0,0	1,4	408	-	571	XXXXXX
Renouvellement des vidanges	1,0	0,7	1 427	1 427	999	XXXXXX
Dotation 2022				XXXXXX	7 288	XXXXXX
Renouvellement programmé				15 799	15 885	86
Renouvellement des branchements	0	0,9	1 772	-	1 595	XXXXXX
Renouvellement des vannes	0	0,6	1 427	-	856	XXXXXX
Renouvellement des ventouses	0	0,6	408	-	245	XXXXXX
Renouvellement des vidanges	0	0,3	1 427	-	428	XXXXXX
Dotation 2022				XXXXXX	3 124	XXXXXX
Renouvellement non programmé				-	3 124	3 124

- A caractère préventif

20 réducteurs ont fait l'objet d'une vérification visuelle (contrôle qualitatif de de l'état général, prise des pressions amont et aval de l'appareil).

2 réducteurs ont fait l'objet d'une maintenance approfondie (démontage complet, nettoyage, changement de pièces si besoin).

Pas de travaux significatif sur les organes hydrauliques du réseau cette année.

- **Bilan et préconisations**

Pas d'observation de dégradation particulière d'organes hydrauliques nécessitant un traitement spécifique ou d'alerte de renouvellement.

4.2.1.3. Les branchements

- **Descriptif**

Types	Matériaux	Longueur (m)
ARROSAGE	PHD	51
DEF INCENDIE	FONTE	15
DEF INCENDIE	FONTE GS	35
DEF INCENDIE	Inconnu	620
DEF INCENDIE	PHD	8
DOMESTIQUE	FONTE	91
DOMESTIQUE	FONTE GS	5
DOMESTIQUE	PB	50
DOMESTIQUE	PE	741
DOMESTIQUE	PHD	6174
DOMESTIQUE	PVC	385
DOMESTIQUE	Inconnu	18254
	Total	26 821

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif (réparation de fuites) :

2019	2020	2021	2022
7	4	8	2

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (réparation de fuite)	Chemin des trois pommiers	1
Branchement (réparation de fuite)	153 Lotissement Champ Borel	1

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre en 2021**

Organes principaux	Renouvellement / suppression	Création/modification
BRANCHEMENTS	5	10

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (reprise)	252 Chemin Buissons	3
Branchement (reprise)	Chemin des trois pommiers	1
Branchement (reprise)	32 chemin des Poneys	1
Branchement (création)	27 chemin du Murier	1
Branchement (création)	201 Route de la Fontaine	1
Branchement (création)	307, chemin du Luiset	1
Branchement (création)	route de gières	1
Branchement (création)	32 route de Villeneuve	1
Branchement (création)	1327 route de saint Nizier/ angle Cham Ruti	1
Branchement (création)	rue des pervenches / route de Chamrousse	1
Branchement (création)	impasse des Thuyas	1
Branchement (création)	Chemin de la Ferronnerie	1
Branchement (création)	face au 296 chemin du Vacher	1

- **Bilan 2022 et préconisations**

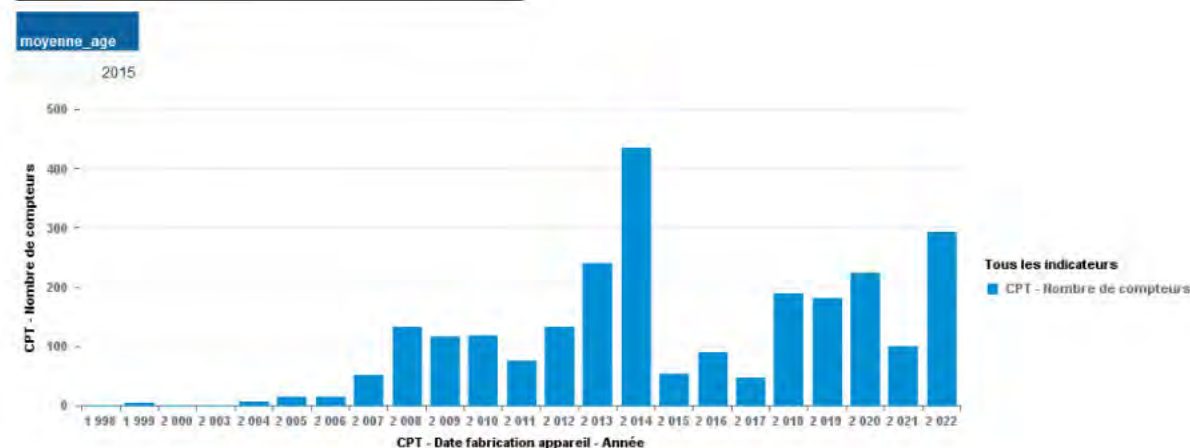
Pas d'observations de secteurs sensibles pour les branchements

4.2.1.4. Les compteurs

Nombre de compteurs abonnés en service : **2 517**.

- **Descriptif**

Nombre de compteur pour abonnés en service : 2 517



- **Travaux d'entretien et de maintenance en 2022**

- A caractère curatif :

2019	2020	2021	2022
3	18	4	7

Objet	Localisation
Réparation de fuite dans regard compteur	place Hygie
Réparation de fuite dans regard compteur	77 chemin des aveux
Réparation de fuite dans regard compteur	2020 route du Bouloud
Réparation de fuite dans regard compteur	410 route de la fayolle
Réparation de fuite dans regard compteur	1793 route de Chamrousse
Réparation de fuite dans regard compteur	1881 route du Bouloud
Réparation de fuite dans regard compteur	709 route de gieres

- **Travaux d'amélioration en 2022**

Remplacement des compteurs selon l'arrêté du 06 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service.

Normalisation des installations de compteurs « au cas par cas » dans le cadre du renouvellement des branchements.

Pas d'action spécifique de recalibrage de diamètre de compteurs.

Le bilan du renouvellement des compteurs effectué en 2022 figure, ci-dessous :

Commune	Nombre de cpt renouvelés	Nombre de création
Saint Martin d'Uriage	296	24

104 compteurs n'ont pas pu être remplacés cette année car les abonnés n'ont pas donné suite à nos courriers. Au regard de l'arrêté du 6 mars 2007, le taux de conformité réglementaire du parc compteurs sur la Commune de Saint Martin d'Uriage, à la fin de l'année 2022, est de 96.3 %.

- **Bilan et préconisations**

La gestion du remplacement des compteurs s'appuie sur l'arrêté du 06 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service.

Dans ce cadre, et pour 2022, EDGA propose :

- Remplacement à hauteur du 1/15^e du parc, soit 237 compteurs
- Proposition du choix technologique : volumétrique

moyenne_age	
2015	
1998	1
1999	4
2000	1
2003	1
2004	7
2005	14
2006	15
2007	51
2008	133

4.2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de sa gestion et de suivre son évolution.

La valeur est obtenue en faisant la somme des points attribués selon la quantité et la qualité des informations connues et gérées par la collectivité ou l'opérateur.

La règle de calcul est scindée en 3 parties ; A, B, C.

Nota important : l'indice ne pourra pas être calculé car certains paramètres de la partie C sont gérés par la collectivité, seuls les éléments du ressort d'Eaux de Grenoble Alpes sont présents dans le tableau.

Partie A - Plan des réseaux

Critères	Barème	Points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour des plans des réseaux	5	5
TOTAL	15	15

Partie B - Inventaire des réseaux

Critères	Barème	Points
Existence d'un inventaire des réseaux intégrant une procédure de mise à jour	10	10
Inventaire du réseau mentionnant matériaux et diamètres	5	5
Inventaire du réseau mentionnant la date ou la période de pose	15	11
TOTAL	30	26

Partie C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

Critères	Barème	Points
Localisation des ouvrages annexes	10	10
Existence et mise à jour d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Existence d'un document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10
Identification des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes en eau	10	10
Maintien à jour d'un document localisant les interventions sur le réseau	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans	Gestion collectivité	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
TOTAL	75	

4.2.3. Consommation énergétique

Sans objet.

4.2.4. Les volumes consommés

4.2.4.1. Volumes consommés autorisés

- **Volumes consommés comptabilisés**

	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volumes comptabilisés	331 921	319 544	319 250	315 361	-1 %

Détail 2021 (copie d'écran requête extraction des volumes)

Volumes consommés - An		Date de dernière extraction 04	
Tournée		SAINT MARTIN D'URIA	
Relève (NH01 et/ou NH05) des contrats en service			
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Moyenne des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
2347	1287,284739	0,548480928	300723
Droits d'eau			
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours	
2	0,2906	106	
Compteurs généraux - conso résiduelles			
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours	
14	5,48123181	2002	
Vol des arrêts de compte DPL		Vol à la relève des arrêts de compte	
Nb contrats	Total volume consommé	Nb contrats	Consommation sur 365 jours
24	1354	63	4690
Forfaits absents			
Nb contrats	Total volume forfait 365 jours		
76	6486		
315361			
Vol des arrêt de compte Non DPL pour info		Etat abonnement	
Nb contrats	Total volume consommé	En attente	En service
135	4472	14	2517
		Résilié par l'abonné	Résilié par la société
		97	31
		Somme :	
		2659	

Les données d'extraction des volumes consommés nécessitent beaucoup de précisions et d'analyses dans la fiabilisation de la requête pour assurer la concordance des valeurs.

Ces requêtes sont calculées sur WATERP (logiciel de gestion abonnés et facturation) pour l'ensemble des collectivités en exploitation par EDGA.

- **Volumes consommés sans comptage estimé**

SAINT MARTIN D'URIAGE			
Volume utilisé par	Détails	Méthode	Volume
Essai PI	Essais ponctuels	2 Plx1 essai x 2 minutes x 120 m ³ /h	0
	Essais annuels	197 Plx1 essai x 2 minutes x 60 m ³ /h	0
Incendies	Requête SDIS : 7 feux	Nombre de feux x 2 x 60 m ³ /h	1 800
Espaces verts sans compteur	Prise d'eau sur Bouche de lavage		0
Lavage de la voirie	Prise d'eau hydrocureur	Estimation	0
Fuites en partie privée avant compteur	114 Chemin des Tapas	Observation supervision	4 368
Autres volumes non comptés	Casse du PI 53 (poteau incendie renversé)	Observation supervision	0
TOTAL VOLUMES EAU NON COMPTÉS			6 168

- **Volumes de service**

	SAINT MARTIN D'URIAGE		
Volume utilisé par	Détails	Méthode	Volume
Nettoyage des réservoirs	-	-	0
Travaux d'investissement	-	-	0
Travaux de fonctionnement	5 coupures programmées	Nombre de coupures réalisées X estimation volume de conduite	16
Purges	Bascule Réseau Pinet vers Replat (Etiage)	Estimation	10
Analyseur de chlore	Analyseur de chlore de Villeneuve	Relevés	683
Autres consommations pour raison de service			0
TOTAL VOLUMES EAU NON COMPTÉS			709

4.2.5. Rendement du réseau et indice linéaire de pertes en réseau

4.2.5.1. Objectifs réglementaires et engagements contractuels

Selon le décret N° 2012-97 du 27 janvier 2012, le seuil réglementaire du rendement doit être à minima :

$$R > 85 \text{ ou } R > 65 + 0.2 \times \text{ILC}$$

Pour le réseau de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage, la valeur du seuil réglementaire minimum est donc de 67.75 % pour 2022.

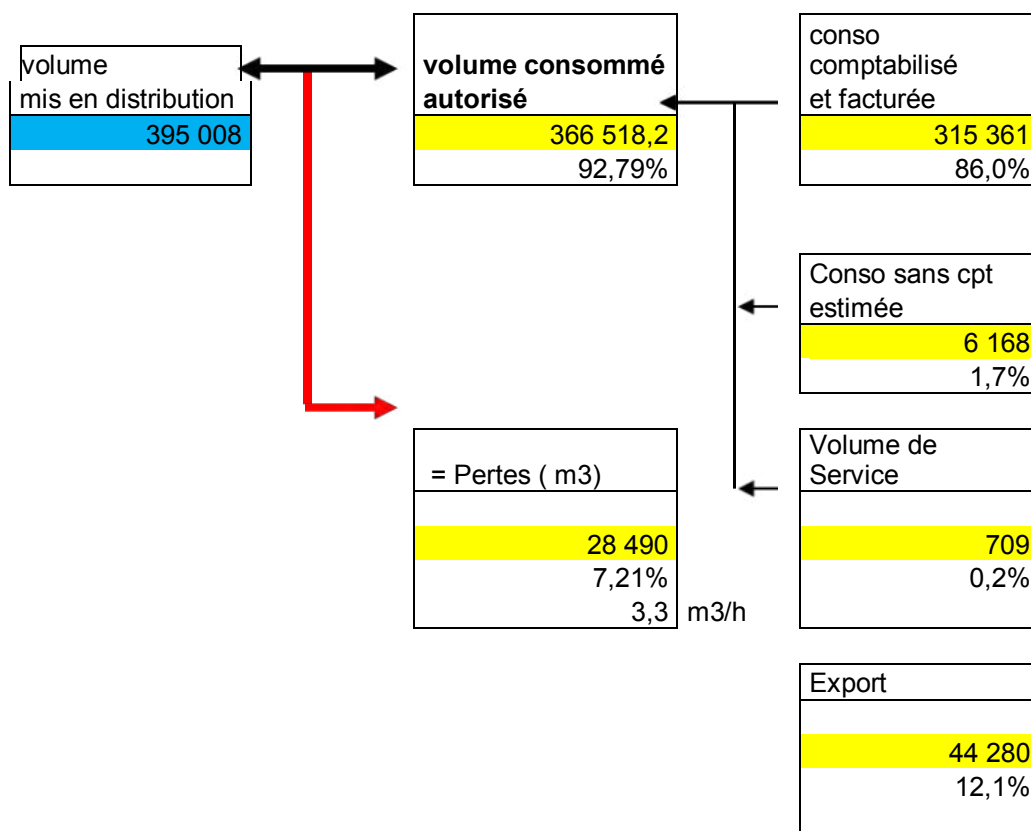
Au regard du contrat de délégation, l'engagement contractuel porte sur une valeur du rendement supérieur à 84 % (moyenne sur 3 exercices).

4.2.5.2. Mesures prises pour l'amélioration du rendement

Plan d'actions d'amélioration EDGA notamment par :

- Suivi quotidien des débits nocturnes
- Recherches de fuites systématiques lors d'un dépassement des seuils d'alerte
- Réparations immédiates des points d'anomalies
- Suivi des fuites en parties privatives (avant compteur)
- Suivi très strict de la durée de vie de fuites (délai entre détection et réparation)
- Suivi des volumes mensuels mis en distribution

4.2.5.3. Calcul et évolution du rendement du réseau



	2022	
Rendement du réseau de distribution (P 104.3)	92.79 %	
Indice linéaire volumes non comptés (P 105.3)	1,33	m³/jour/km
Indice linéaire des pertes en réseau (P 106.3)	1.07	m³/jour/km
Indice linéaire de consommation (ILC)	13,74	m³/jour/km

2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2010
88.18%	87.89%	90.21%	92.79%	+ 2.9 %

Le rendement obtenu dépasse les objectifs de rendements réglementaires et contractuels en 2021. Il est en nette augmentation en 2022 et se maintient pour la deuxième année au dessus de la barre des 90%.

4.2.5.4. Préconisations pour 2022

Conformément au plan d'action menée pour l'ensemble des collectivités exploitées par EDGA ,l'intégralité du réseau de St Martin d'Uriage fera l'objet :

- d'une campagne préventive de recherches de fuites sur le réseau
- du suivi quotidien des débits minimum nocturnes
- de recherche curative d'apparition de fuites et/ou d'anomalies lors d'un dépassement des seuils d'alerte sur les débits mini
- de réparations immédiates et systématiques des points d'anomalies
- du suivi technique et administratif des fuites « en parties privatives » (avant compteur)
- du suivi de la durée de vie de fuites (délai entre détection et réparation)
- du suivi des volumes mensuels mis en distribution

4.3. Prestations aux usagers

4.3.1. Information, relation, accueil des usagers

4.3.1.1. Le nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés est de 2 513 au 31 décembre 2022.

Estimation du nombre d'habitants desservis : 5 656 (nombre d'habitants source INSEE).

Évolution annuelle du nombre d'abonnés et nombre d'habitants desservis :

Années	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	2 439	2 469	2499	2 513
Nombre d'habitants desservis (estimation)	5 485	5 485	5656	5656

4.3.1.2. L'accueil

- **Organisation de l'accueil**

L'accueil physique des usagers est assuré exclusivement dans l'agence EDGA située 5 place Vaucanson, au centre-ville de Grenoble.

L'agence est ouverte de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h 30 du lundi au vendredi.

- **Traitement des appels**

Les appels des abonnés de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage sont reçus par le centre d'appels d'EDGA situé au siège 50 rue Jean Vaujany à Grenoble.

EDGA a enregistré 697 appels provenant d'abonnés de Saint-Martin-d'Uriage contre 625 en 2021, 556 appels en 2020 et 651 en 2019.

- **Visites**

En 2022, 38 personnes de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage se sont rendues place Vaucanson contre 29 en 2021, 30 en 2020 et 54 en 2019.

- **Récapitulatif de la fréquentation**

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'appels	651	556	625	697
Nombre de visites à Vaucanson	54	30	29	38

La fréquentation de l'agence ainsi que le nombre d'appels ont de nouveau augmenté en 2022. Cette tendance haussière est observée depuis 2020.

4.3.1.3. Les réclamations et autres contentieux

- **Réclamations**

Nous n'avons enregistré aucune réclamation écrite en 2022 alors que nous avons 7 réclamations écrites enregistrées en 2021 et 2020 et 3 en 2019.

4.3.1.4. Abonnements, mutations et résiliations

Saint-Martin-d'Uriage	2019	2020	2021	2022
Abonnements	178	152	129	156
Résiliations	154	139	140	146
Total mutations	332	291	269	302
Nombre d'abonnés	2 439	2 469	2 499	2 513
Taux de mutations	0,13	0,12	0,11	0.12

Le taux de mutation est très stable depuis 4 ans.

4.3.2. Tarifification, relèvement, facturation et recouvrement

4.3.2.1. Prix du service (eau)

- **Modalités de la tarification et de sa révision**

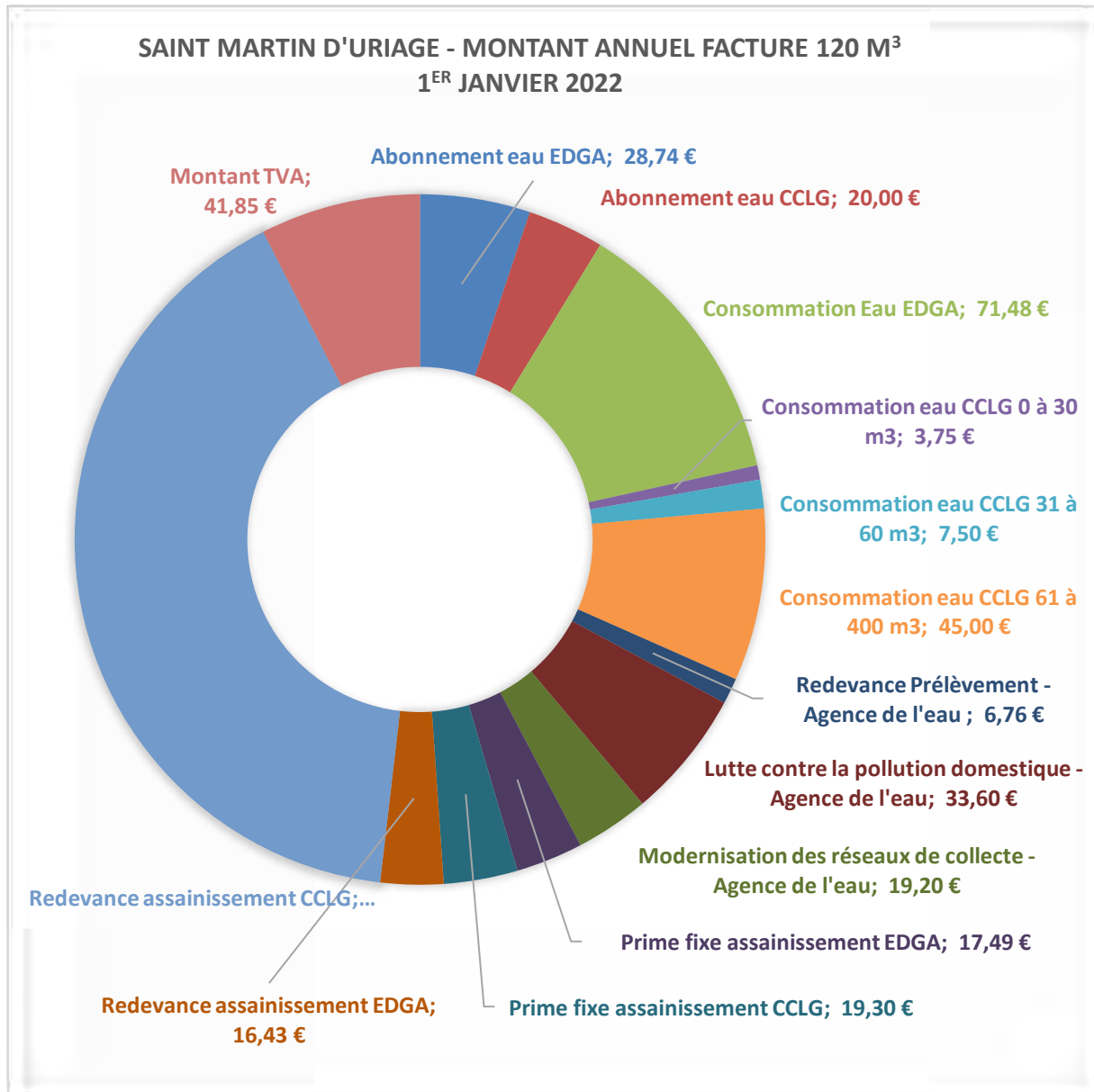
Part fixe délégataire : 14.37 € par semestre, valeur 1^{er} janvier 2022.

Part proportionnelle délégataire : 0.5957 € le m³, valeur 1^{er} janvier 2022.

Formule de révision :

$$K = 0.48 \text{ ICHT-IME}_n / \text{ICHT-IME}_0 + 0.35 \text{ FSD2}_n / \text{FSD2}_0 + 0.17 \text{ TP10-A}_n / \text{TP10-A}_0$$

- **Décomposition de la facture d'eau**



Prix TTC du service eau au m³ pour 120 m³

Composition de la facture	Volume	Prix Unitaire	Total H.T
Abonnement eau EDGA	2	14,3716	28,74 €
Abonnement eau CCLG	2	10,000	20,00 €
Consommation Eau EDGA	120	0,5957	71,48 €
Consommation eau CCLG 0 à 30 m3	30	0,1250	3,75 €
Consommation eau CCLG 31 à 60 m3	30	0,2500	7,50 €
Consommation eau CCLG 61 à 400 m3	60	0,7500	45,00 €
Redevance Prélèvement - Agence de l'eau	120	0,0563	6,76 €
Lutte contre la pollution domestique - Agence de l'eau	120	0,2800	33,60 €
Modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau	120	0,1600	19,20 €
Prime fixe assainissement EDGA	2	8,7469	17,49 €
Prime fixe assainissement CCLG	2	9,6500	19,30 €
Redevance assainissement EDGA	120	0,1369	16,43 €
Redevance assainissement CCLG	120	1,8900	226,80 €
Total Hors taxes			516,06 €
Montant TVA			41,85 €
TOTAL TTC			557,90 €
Prix moyen TTC du M³			4,6492 €

4.3.2.2. Les relèves

	2020	2021	2022
Nombre de relevés de compteur	2 452	2502	2 506

Facturation

- **Factures émises**

	2020	2021	2022	
			EAU	ASS
Volumes en m3	325 721m ³	307 679 m ³	316 260 m ³	293 318 m ³
Nombre de factures	4 658	4 650	4 664	4 110
CA HT en €	1 339 270.22	1 293 375 .22	647 584.09	621 217.99

- **Encaissements**

	2020		2021		2022	
	Montant € TTC	%	Montant € TTC	%	Montant € TTC	%
CHEQUES	172 831.60	12.18	146 180.84	9.72	139 411.44	9.46
TIP	257 052.56	18.12	214 471.16	14.26	197 280.07	13.38
CARTE BANCAIRE INTERNET	142 167.21	10.02	156 606.69	10.41	148 851.57	10.10
VIREMENT BANCAIRE	182 070.32	12.84	203 741.45	13.54	197 280.07	15.93
STE RECOUVREMENT	11 422.04	0.81	21 200.50	1.41	5 411.30	0.37
PRELEVEMENT UNIQUE	412 724.92	29.10	482 927.65	32.10	442 577.72	30.02
MENSUALISATION	238 545.38	16.82	277 963.32	18.48	304 370.00	20.63
ESPECES	1 590.75	0.11	1 265.29	0.08	1 626.82	0.11
TOTAL	1 418 404.78		1 504 356.90		1 474 327.42	

La part des paiements par chèque et TIP continue de baisser au profit des virements et de la mensualisation.

4.3.2.3. Relances et recouvrement

- **Plan de relances**

- J est la date de la facture
- Le délai de règlement est de 17 jours en moyenne
- La lettre de rappel est envoyée à J + 25 soit 8 jours environ après la date limite de paiement
- L'avis de mise en demeure part à J + 37 soit 12 jours environ après la date d'envoi de la lettre de rappel
- A J + 54, la facture est transmise à un cabinet de recouvrement

- **Taux d'impayés**

Taux d'impayés net (hors factures en litige) pour les factures d'eau/assainissement de l'année précédente

	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés au 31 décembre N pour les factures émises au cours de l'année N-1	0,55 %	1,13%	0,33%	0.36%

Le taux d'impayés est relativement stable et reste excellent par rapport aux valeurs observées dans les services d'eau en France tout mode de gestion confondus.

4.4. Productivité et efficience

4.4.1. Personnels employés, qualifications, ETP

Outre l'attention permanente de modernisation de l'outil, de l'environnement et du cadre de travail de ses personnels, EDGA a adopté des principes de management et des actions visant à développer une approche citoyenne, en interne comme en externe.

PRINCIPES DE MANAGEMENT	
L'entretien annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct • Il aborde les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de l'exercice écoulé en termes d'atteinte d'objectifs - Points forts du salarié et points d'amélioration sur lesquels il doit axer son effort la période suivante - Objectifs à atteindre l'année suivante

<p>L'entretien professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A pour objectif d'aborder les perspectives d'évolution de l'activité professionnelle du salarié, notamment en terme de qualification et d'emploi, afin de l'aider à mieux définir son projet professionnel et, le cas échéant, d'envisager une mobilité interne ou externe • Professionnel permet de faire le point sur les compétences, les qualifications, les besoins en formation, la situation et l'évolution professionnelle du salarié
<p>L'amélioration continue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Propre aux démarches ISO
<p>La formation professionnelle</p>	<p>Les Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des compétences de l'entreprise • Permettre le maintien dans l'emploi favoriser le développement des compétences • L'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle • Contribuer à la promotion sociale et au développement économique et culturel • Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de ceux qui travaillent
<p>Une attitude éthique</p>	<p>S'appuie sur des outils permettant de prendre des décisions sur la base de critères purement professionnels indépendamment des impressions subjectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grille des rémunérations • Définition des métiers • Grille d'autonomie et de niveaux
<p>Un climat social apaisé</p>	<p>Grâce à un partenariat constructif avec les représentants du personnel et syndicaux, dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités du CSE (comité social et économique) • De la commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) • Des négociations annuelles obligatoires, et des négociations ponctuelles sur l'égalité professionnelle et sur les conventions d'entreprise

EDGA permet de répondre aux urgences pour l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement **24h/24 et 7j/7** au numéro unique suivant : **04 76 98 24 27**.

Elle est dotée d'un poste central de supervision et de télésurveillance avec la présence humaine d'un technicien 24h/24.

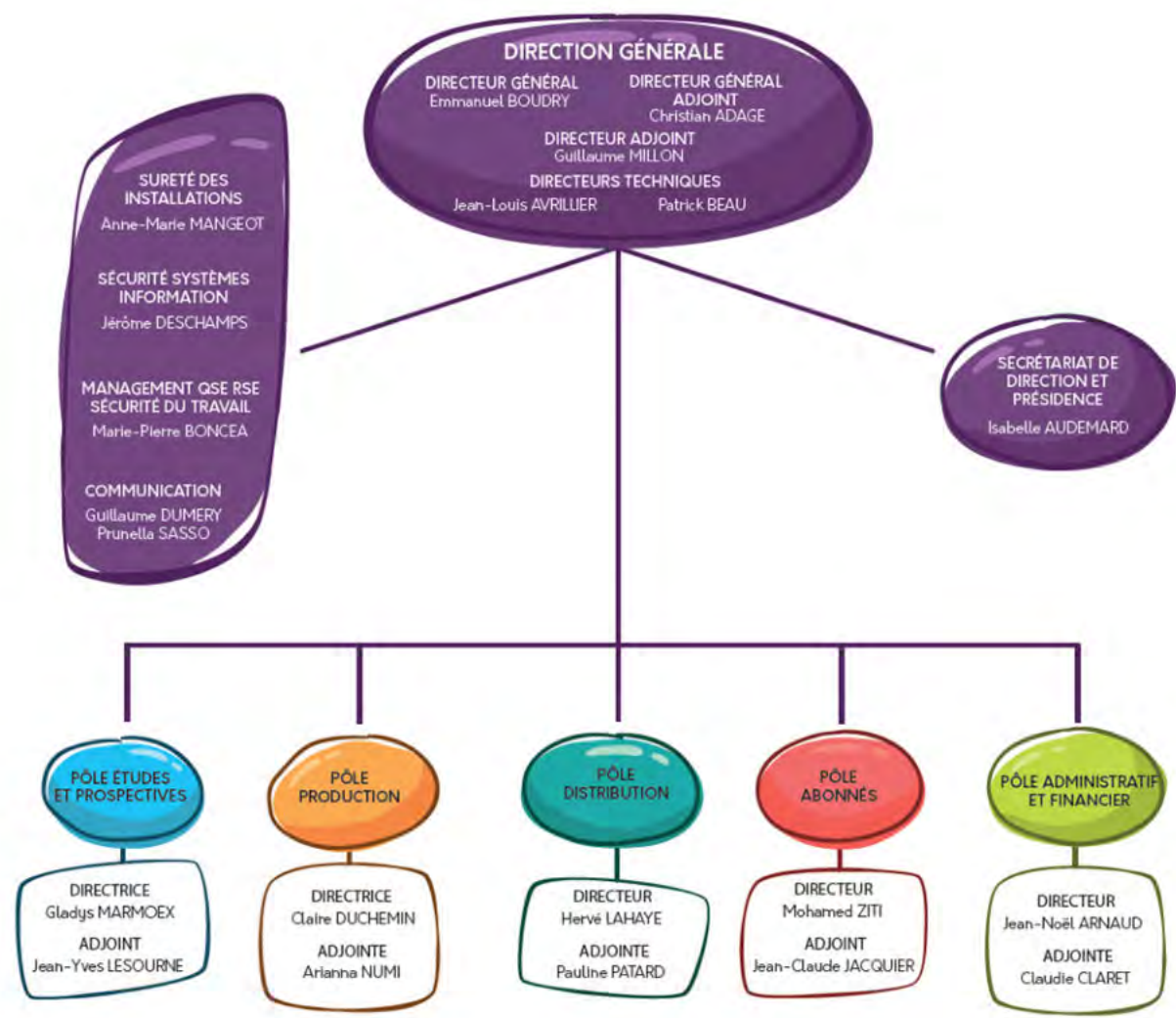
Au sein d'Eaux de Grenoble Alpes, une continuité du service public et un système d'astreinte performant sont indissociables.

D'une part, les équipes de Production d'eau potable assurent le fonctionnement permanent des installations de pompage de l'eau et la surveillance des périmètres de protection des captages.

D'autre part les équipes du pôle Distribution adhèrent à la charte d'engagement avec les usagers : « Intervenir rapidement, en moins de 2 heures, 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence ».

Cela se traduit dans les faits par :

- La possibilité de contacter EDGA à tout moment en cas de problème ;
- Des moyens humains en interne adaptés et répartis par secteurs géographiques :
 - 2 cadres d'astreinte
 - 2 techniciens d'intervention sur réseau de distribution
 - 2 techniciens d'intervention sur réseau d'adduction
 - 3 électromécaniciens
 - 1 équipe travaux de 2 agents avec les outils et engins associés
 - Renfort si besoin par une entreprise de travaux publics dans le cadre du marché d'entretien et astreinte : 1 chef de chantier + 1 poseur + 1 conducteur de pelle + 1 chauffeur de camion
- La mise à disposition des téléphones portables à chacun des agents d'astreinte, complété par un système d'appareil de radio communication permettant d'assurer un secours en cas de crise majeure sur les réseaux de téléphonie
- L'ensemble des équipes d'astreinte accède en mobilité, aux données SIG via une application web mapping, permettant l'accès à l'information 24h/24.
- Un stock de pièces et de matériaux de travaux publics (canalisations eau potable et assainissement, regards de voirie, pièces de fontainerie...)



▪ Mesures d'amélioration

La mutualisation des moyens humains et techniques au sein d'EDGA ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes (organisation, harmonisation des astreintes, achat ...) permettent d'optimiser le service.

Informatique

L'ensemble du système informatique d'EDGA bénéficie aux Pôles en charge de l'exécution technique du contrat.

Ce système informatique est en évolution constante afin de profiter des progrès technologiques.

Les systèmes et programmes sont maintenus à jour pour bénéficier des avancées fonctionnelles et corriger les bugs et failles de sécurité. Une large gamme de logiciels est utilisée, avec des produits partagés ou spécifiques pour chacun des métiers rencontrés dans la structure.

Le service informatique/Télécom est surtout centré sur le management de l'information, une partie importante de la prestation technique étant sous-traitée via la passation de marchés publics.

EDGA est également dotée d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, chargé d'adapter la sécurité du système d'information EDGA aux cyber-menaces actuelles.

Faits marquants pour la structure d'EDGA en 2022

L'année 2022 a tout d'abord été marquée, pour EDGA, par un retour à une gestion d'activité plus classique, après deux années d'adaptation à l'épidémie de COVID.

Ceci a permis de mettre en œuvre l'accord sur le télétravail dit « pérenne », permettant aux salariés en ayant émis le souhait, lorsque leur poste est éligible, de bénéficier d'une à deux journées de télétravail. Les premiers retours après un an de mise en œuvre sont très positifs.

Cette année 2022 a également vu Grenoble-Alpes Métropole lancer un audit relatif à la répartition des missions entre la régie métropolitaine et la SPL Eaux de Grenoble Alpes. Les scénarios envisagés allant d'un maintien du périmètre actuel de prestations à une réduction voire disparition de la SPL. Les conclusions de cet audit n'étaient pas connues au 31 décembre 2022.

En fin d'année 2022, la Communauté de Communes Le Grésivaudan a manifesté son souhait d'étendre le périmètre d'intervention de la SPL en affirmant son intention de confier, dès le 1^{er} juillet 2023 l'exploitation du service de la commune de Bernin en plus de celle de la commune de Crolles.

Perspectives 2023

L'année 2023 est, au jour de la rédaction du présent rapport, source de nombreuses interrogations pour le personnel d'Eaux de Grenoble Alpes. En effet, les perspectives dépendront des conclusions de l'audit mené par Grenoble-Alpes Métropole mentionné au paragraphe précédent.

Sur le périmètre de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, l'année 2023 sera consacrée :

- d'une part à la réalisation des derniers travaux de renouvellement dus au titre de la DSP de Crolles qui arrive à son terme au 30 juin 2023 ;
- d'autre part à l'élaboration, en collaboration avec la CCLG puis la mise en œuvre des contrats d'exploitation des communes de Crolles et de Bernin.

Communication

Le présent contrat bénéficie de la politique de communication d'EDGA, service public participant à son devoir de transmission concernant la préservation de ce bien commun qu'est l'eau potable et à son attention de transparence, aussi bien en interne qu'en externe.

Les cibles	Les actions de communication
Les usagers	<ul style="list-style-type: none">• Événementiels, goodies• Signalétique• Factures, lettres, site web• Encarts publicitaires,• Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn)
Les partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none">• Événementiels,• Courriers
Les employés EDGA	<ul style="list-style-type: none">• Journal interne trimestriel

Le bilan 2022 des indicateurs de communication officiels d'EDGA sont les suivants :

- **Les partenariats (4 en 2021-17 en 2022)**
 - Principalement sous trois formes : stand, lots et/ou contribution financière
 - Autres : installation de fontaines ou parution d'un encart en soutien du partenaire
 - Villes : Grenoble, Sassenage, Varcis-Allières-et-Risset...
 - OMS, Office du Tourisme, Pompiers de l'Isère, Guide de l'étudiant
 - Associations : le Millésime, ASPTT Grenoble athlétisme, Entente Athlétique de Grenoble

- **Le suivi de la fréquentation sur site web EDGA et Agence en Ligne en 2022**
(6^{ème} année de fonctionnement)

- Nombre d'utilisateurs site institutionnel :
en 2019 : 116 421 pour 442 203 pages vues
en 2020 : 104 130 pour 356 861 pages vues
en 2021 : 48 030 pour 139 599 pages vues
en 2022 : 35 773 pour 98 117 pages vues
- Nombre d'utilisateurs site Agence en ligne :
en 2019 : 129 972 pour 1 309 740 pages vues
en 2020 : 147 915 pour 1 475 489 pages vues
en 2021 : 163 328 pour 1 585 410 pages vues
en 2022 : 116 687 pour 557 093 pages vues
- Paiement en ligne :
54 207 opérations en 2019
59 998 opérations en 2020
53 982 opérations en 2021
29 870 opérations en 2022

- **Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)**

EDGA s'engage dans cette démarche à :

- Satisfaire les attentes des usagers et des sociétaires, et leur garantir un service public efficace
- Répondre aux besoins des collectivités associées, par des prestations assurant des relations transparentes et de proximité
- Mettre à disposition un outil performant
- Assurer la protection de l'environnement et prendre en compte les exigences du développement durable
- Développer une approche citoyenne et responsable

Cette vision stratégique se traduit par la recherche continue de l'amélioration de l'organisation, des moyens et des méthodes et l'implication quotidienne de l'ensemble des personnels, collaborateurs et partenaires.

L'évaluation des risques liés à la sécurité, à l'hygiène, aux conditions de travail et à l'environnement réalisée dans le cadre de cette démarche, fait l'objet :

- D'une identification précise des risques et de leur gravité dans les deux documents de référence (*document unique et analyse environnementale*)
- Mise en place d'actions pour la maîtrise de ces risques
- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour une amélioration permanente

De plus, la CSSCT de EDGA joue un rôle majeur dans la démarche de prévention car elle :

- Mène systématiquement des enquêtes suite aux accidents de travail (fiche d'analyse d'accident) et propose des actions d'amélioration
- Effectue régulièrement des visites de chantier

- Étudie, pour tout changement organisationnel, humain, ou technique les impacts sur les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés.

Dans le cadre de la démarche environnementale, des sensibilisations régulières sont faites auprès de l'ensemble du personnel, par rapport aux risques identifiés, mais aussi pour promouvoir des bonnes pratiques environnementales (ex : éco conduite, gestion des déchets, achat de produits respectueux de l'environnement).

Les marchés passés par EDGA intègrent autant et aussi souvent que possible toute clause en faveur du développement durable.

Une charte environnementale avec les agents pour des actions interne permettant de :

- Maîtriser la consommation de papier, favoriser la dématérialisation
- Promouvoir les économies d'énergie (ex : eau, électricité, carburant...)
- D'optimiser la gestion des déchets
- mise en place une charte « ECO CHANTIER » permettant d'aller plus loin dans la maîtrise des risques et d'une meilleure sensibilité des acteurs aux respects de l'environnement lors des travaux.
- En 2022, EDGA s'est inscrite dans la démarche de Grenoble Capitale Verte en mettant en place de nombreuses actions :
 - Partenariat avec un fournisseur qui permet aux salariés de commander des produits de saison et issus de circuits courts
 - collecte des mégots sur le site afin d'être revalorisés sous forme d'énergie
 - acquisition de 2 vélos électriques pour la surveillance du site de captage de Rochefort
 - tri sélectif dans les bureaux avec l'instauration également de la récolte des bio-déchets
 - évolution du parc véhicules avec acquisition de véhicules électrique et GNV
 - innovation interne par un agent EDGA pour la conception d'une « ventouse anti gaspi » permettant une substantielle économie d'eau lors des remises en eau des réseaux après travaux
- Enfin, EDGA a mis en place une veille réglementaire active afin d'être en conformité permanente avec la législation et d'anticiper tout changement réglementaire.

• Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public

Pas d'annexe.

5.1 Avenants de l'année

Pas d'avenant

5.2 Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels

5.2.1 Principe d'égalité

L'attitude éthique est au cœur des actions d'EDGA :

Des actions	<ul style="list-style-type: none">• Investissement dans l'aménagement de ses locaux pour l'accueil de travailleurs handicapés, dont elle respecte le taux légal d'emploi• Mise en place d'un retour progressif et aménagé au travail à la suite de longue maladie ou d'un arrêt de travail prolongé (temps partiel thérapeutique, télétravail, aménagement matériel adapté,...)• Accueil des jeunes dans le cadre de stages non rémunérés, de stages rémunérés, et de formation en alternance (6 alternants en 2022)
--------------------	--

5.2.2 Principe de continuité

Des actions	<ul style="list-style-type: none">• Le principe de continuité de service est assurée 24h/24 et 365j/365 grâce à la présence des équipes d'astreintes et poste de supervision à Rochefort• Participation au plan de déplacement mobilité (PDM)• Convention PLIE des clauses sociales pour les marchés publics conclus avec EDGA
--------------------	--

Infractions, incivilités

Pas d'incivilité identifiée sur le réseau (ex. ouverture des PI, ...)

Glossaire qui récapitule les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau et plus particulièrement à l'Eaux de Grenoble Alpes :

RPQS : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

RAD : Rapport annuel du délégataire.

RA : Rapport d'activité annuel.

SPL EDGA : Société Publique Locale « Eaux de Grenoble Alpes ».

Loi MAPTAM : Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

COS : Comité d'Orientation Stratégique.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation.

Usager de l'eau : Personne physique ou morale consommant de l'eau.

Abonné : Usager de l'eau ayant au moins un contrat avec le service de distribution de l'eau.

WAT'ERP : Application informatique utilisée par EDGA et la Régie de Grenoble-Alpes Métropole pour la gestion des usagers (contrats, facturations, parc compteurs en service...).

SIG : Système d'information qui intègre, stocke, analyse et affiche l'information géographique. L'application SIG d'EDGA en lien également avec l'application WAT'ERP permet aux utilisateurs, y compris en mobilité pour les équipes d'interventions, de créer des requêtes interactives, d'analyser l'information spatiale, et des données pour la gestion de l'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement.

Règlement de service : Document établi par l'entité organisatrice ayant pour objet de définir les conditions et modalités de fourniture suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable à partir des réseaux ainsi que les droits et obligations respectifs du Service public de l'eau potable ou de l'assainissement, des usagers, des abonnés et des propriétaires.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captages, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Compte de Renouvellement Non Programmé : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour.

Période de relève des compteurs : La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour assurer une bonne comparaison des volumes, cette période est sensiblement la même chaque année.

Qualité eau distribuée : Évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part les volumes consommés autorisés et le volume mis en distribution. Le rendement est un bon indicateur environnemental.

Réseau de distribution public : Généralement sous domaine public, ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'à la partie publique des branchements inclus.

SPANC : **S**ervice **P**ublic local chargé de l'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif : Il a le rôle de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.